

POUVOIR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 213, JANVIER 2019

Élections professionnelles :
la FSU confortée

Janvier : mobiliser pour
la Fonction publique

Achats : un
manque de pouvoir

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

Isabella, Ophélie, Gilles, Fatoumata

**COMME NOUS,
NOTRE BANQUE MISE
SUR LE COLLECTIF**

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points[®] : l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

Les Points communs dans le cadre du Programme LLL CASDEN sont cumulables chaque fin de mois.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital Variable - Siège social : 15 bis rue Joséphine - 92400 Châtenay-le-Roi - Téléphone : 01 64 80 64 80 - Site internet : www.casden.fr - CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital Variable - Siège social : 15 bis rue Joséphine - 92400 Châtenay-le-Roi - Téléphone : 01 64 80 64 80 - Site internet : www.casden.fr - CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital Variable - Siège social : 15 bis rue Joséphine - 92400 Châtenay-le-Roi - Téléphone : 01 64 80 64 80 - Site internet : www.casden.fr

casden.fr

01 64 80 64 80



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE

17 Pouvoir d'achat : les inégalités persistent



5 Dialogue social Élections professionnelles : et après ?



6 Élections professionnelles La FSU confortée



10 Fonction publique Protocole égalité Femmes/Hommes

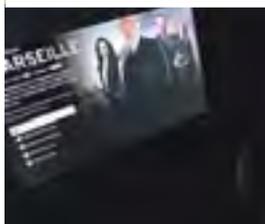


14 Jeunesse et sports Suppression des missions éducatives ?



15 Concertation << Ensemble pour une école inclusive >> ?

24 C'est demain Europe, la liberté de la presse menacée



28 Téles contre plateformes de streaming



30 Rencontre avec Claire David

ÉDITO

La FSU confortée dans son engagement au quotidien !

Les élections professionnelles de la Fonction publique ont conforté la FSU comme une force incontournable. La FSU est une des seules organisations syndicales qui progresse en voix à la Fonction publique de l'État et à la Fonction publique territoriale. Cette progression lui permet d'obtenir un 3^e siège au Conseil Commun de la Fonction Publique.

Un signe de vitalité, la marque d'une confiance encore plus grande de la part des agent-es à les représenter, à intervenir et agir avec eux. La FSU se félicite ainsi de ce résultat qui est le fruit d'un travail de proximité important fait par toutes et tous les militant-es des syndicats nationaux et des sections départementales, d'une campagne fédérale partagée autour de notre slogan « Engagé-es au quotidien ». Et c'est également la validation d'un projet syndical qui sait concilier proposition, action et négociation.

Le gouvernement doit entendre ce message. Et ce d'autant plus que nous traversons une crise profonde, avec une société trop fracturée, divisée. Pour cela, le gouvernement doit changer de cap sur sa méthode de gouvernance comme sur les orientations politiques en œuvre. Pouvoir d'achat et salaires, développement des services publics, réforme de la fiscalité, transition écologique juste socialement... c'est ce que porte la FSU qui va continuer à jouer tout son rôle et à contribuer, comme par le passé, à construire les actions unitaires les plus larges possibles, pour obtenir de réelles avancées et de nouvelles conquêtes sociales !

Il s'agit notamment d'assurer un avenir à la Fonction publique et à ses agent-es qui sont aujourd'hui les grands oubliés et qui risquent fort de faire les frais des quelques mesures annoncées par le gouvernement. La FSU va également continuer à jouer tout son rôle pour offrir aux jeunes et aux retraité-es des conditions de vies dignes et des perspectives d'avenir meilleures. L'année change... pas la FSU qui sera encore plus engagée au quotidien !



Bernadette Groison

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Brésil contre démocratie

Les conséquences de la victoire de Jair Bolsonaro aux élections présidentielles ne se sont pas fait attendre. Le candidat de l'extrême droite avait multiplié les attaques verbales contre les intellectuels de gauche, les minorités sexuelles, les noirs et les femmes. Le nouveau gouvernement comprend Ernesto Araujo, aux affaires étrangères, climato sceptique, amateur de théories complotistes sur l'influence du « marxisme culturel ». Le ministère de la Culture vient d'être supprimé. Le parlement va examiner un projet de loi parrainé par le mouvement « École sans parti », soutenu par les évangélistes, porté par le nouveau ministre de l'Éducation, Ricardo Rodriguez, philosophe et ultra-conservateur. Au programme : traque du « marxisme », rétablissement de la « vérité historique » sur la dictature des années soixante et 70, relégation des sciences sociales et de la philosophie au profit des seules mathématiques, des sciences et du Portugais, créationnisme et encouragement aux élèves à la délation des professeurs qui « pensent mal ».

ONU

Pacte pour les migrations

En juillet 2018, s'est achevée la rédaction d'un texte des Nations Unies, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il a été validé au sommet de Marrakech début décembre. Sous la pression des droites nationalistes et autoritaires, plusieurs pays étaient absents, voire ont refusé ce pacte.

Les rédacteurs se proposaient d'encadrer les migrations (25 millions de réfugiés, 258 millions de migrants dans le monde en 2018 selon l'OIM, agence de l'ONU pour les migrations), présentées comme une conséquence de la mondialisation et pouvant permettre un enrichissement mutuel des pays. Réaffirmant le droit souverain des États à définir leurs politiques migratoires nationales, dans le cadre du droit international, le texte invite à « promouvoir le respect mutuel des cultures, des traditions et des coutumes entre les communautés d'accueil et



Manifestation à Paris pour la journée internationale des migrants, le 18 décembre.

les migrants ». Considérant que « des migrants pleinement intégrés contribuent davantage à la prospérité », les rédacteurs incitent les États à assurer l'accès aux droits sociaux et au marché du travail des populations immigrées. Le texte n'encourage pas les migrations : il prône le développement des pays de départ, voire le retour des migrants tout en réclamant une lutte accrue contre la xénophobie, le

racisme ou toutes discriminations contre les migrants. Une quinzaine de gouvernements nationalistes ne l'ont pas validé dont les États Unis de D. Trump, la Hongrie de V. Orban, l'Autriche de S. Kurz ou la Tchéquie. Le leader de la Liga annonce son rejet par l'Italie. En France, laquelle a validé le texte, l'opposition conservatrice réclame un débat parlementaire, lequel n'est pas juridiquement obligatoire en raison du caractère non contraignant du pacte. ♦

Matthieu Leiritz

Marche pour le climat

C'EST L'ACTU

Dans quel contexte s'est déroulée la marche pour le climat le 8 décembre ?

Dans un contexte d'urgence. Dans une situation climatique catastrophique que l'on ne peut plus ignorer suite aux situations de cet été et à la démission de Nicolas Hulot. On assiste à une prise de conscience globale. Un mouvement émerge. Des citoyens s'engagent pendant que les pays organisent la destruction de la planète à la COP 24. Dans 185 villes en France et partout dans le monde des dizaines de milliers de personnes ont manifesté pacifiquement mais déterminées.

Fin du monde/ fin du mois /changer le système. Pourquoi ce slogan ?

Il y a un lien évident entre les questions sociales et environnementales. Nous l'avons toujours dit. C'est au fond une question de justice. Les gilets jaunes portent aussi ces questions. Il y a une vraie convergence. Justice sociale et justice environnementale vont de pair. Et contrairement

à la volonté du gouvernement de diviser les citoyens il y a eu des rapprochements dans les manifestations. Car c'est les 99 % contre le 1 % des plus riches.

Vous avez été placé en garde à vue pour avoir maintenu la manifestation à Nancy malgré l'interdiction du préfet. Quel est votre sentiment ?

Alors que rien ne laissait craindre des incidents le préfet a décidé d'interdire la manifestation. Nous avons, les 85 organisateurs, pris la décision de manifester. J'ai été emmené au poste de police où j'ai été gardé 18 heures. Ce qui correspond selon moi à une détention politique. J'en suis sorti encore plus déterminé. Et le mouvement, fort de nombreux soutiens, a pris de l'ampleur. Le réseau s'est élargi. Nous continuons.

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martins

Florent Compain, président des amis de la terre.

Action syndicale

Élections professionnelles : et après ?

Les résultats des élections professionnelles dans la fonction publique concernant 5,2 millions d'agents font état d'une participation de 49,9 % (en retrait de 3 points par rapport à 2014). La FSU obtient un troisième siège au conseil commun de la fonction publique.

La FSU progresse en nombre de voix à l'État comme à la Territoriale confortant ainsi sa représentativité et gagnant même ainsi un siège au Conseil commun de la Fonction publique. Elle conforte sa première place dans l'Éducation nationale et l'agriculture.

Avec une augmentation de plus de 6 300 voix pour la FSU par rapport aux élections de 2014, les électeurs et électrices de l'Éducation ont ainsi renouvelé leur confiance aux délégués du personnel de la FSU et de ses syndicats pour les représenter. Ces élections montrent une grande stabilité des résultats entre les différentes organisations. Le nombre de sièges attribués au CTM restant même à l'identique. La FSU obtient 6 sièges, l'UNSA 4 sièges. FO



La FSU appellera les agents à une journée d'action qu'elle cherchera à construire dans l'unité la plus large.

garde ses deux sièges et le SGEN, la CGT et le SNALC en conserve chacun un.

La FSU conforte donc sa place dans la Fonction publique. Un atout qui va lui permettre de continuer à défendre au quotidien les personnels dans l'exercice de leurs missions, le bon déroulement de leur carrière mais aussi pour obtenir une meilleure reconnaissance de leurs qualifications, l'égalité professionnelle et une amélioration de leurs conditions de travail. Ces élections se déroulaient dans un contexte de démantèlement des services publics : de remise en cause du modèle

social, de la Fonction publique et de dégradation des conditions de travail et de salaires des agents. Ces résultats montrent une volonté de donner un avenir à la Fonction publique et un attachement à des services de qualité, accessibles à tous, sur tout le territoire. Alors que le Ministre méprise les organisations syndicales et refuse le dialogue social, ces élections constituent un message fort envoyé par les personnels. C'est une réponse au gouvernement qu'il doit entendre.

Le mouvement des gilets jaunes a contribué à placer au centre des débats des préoccupations sociales fortes et notamment la question du pouvoir d'achat et des conditions de vie. Si le gouvernement a voulu dans un premier temps être intraitable, il a dû faire quelques premières concessions. Le succès rapide de catégories professionnelles comme les transporteurs routiers, les policiers... montre aussi que le gouvernement est fragilisé.

La FSU, forte de sa légitimité confirmée lors des élections professionnelles, est déterminée à contribuer à construire les actions nécessaires dans la Fonction publique ou les plus de 5 millions d'agents sont aujourd'hui les grands oubliés

La CFDT, premier syndicat français

Épiphénomène ou tournant historique dans l'histoire mouvementée du syndicalisme français ? La CFDT était déjà devenue devant la CGT la première organisation dans le secteur privé en mars 2017. Au sortir des élections professionnelles dans le public, elle le devient tous secteurs confondus. Cette incontestable réussite de la centrale dirigée par Laurent Berger, correspond cependant à une baisse de voix dans la fonction publique (- 47 600)... mais moins accentuée que celle que subit à nouveau la CGT (- 78 700). Rappelons que la FSU est la seule organisation à gagner des voix (environ 2 000). FO pouvait craindre le pire après la crise qui conduisit à la démission précoce de son secrétaire général Pascal Pavageau ; elle demeure la troisième organisation syndicale française derrière la CFDT et la CGT, première dans la FPE et deuxième dans la FPH. L'UNSA progresse un peu.

et risquent fort de faire les frais des quelques mesures annoncées par le gouvernement. Tout le mois de janvier, elle appelle à des débats, des interpellations d'élus, des rassemblements, etc. un mois qui sera ponctué de mobilisations sectorielles comme dans l'Éducation nationale, contre les suppressions de postes ou dans la Justice contre le projet de loi. La FSU appellera les agents à ponctuer ce mois par une journée d'action qu'elle cherchera à construire dans l'unité la plus large. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Service national universel (SNU)

Dès son annonce, le SNU a fait l'objet de débats relancés ces jours derniers dans les mobilisations lycéennes. Début juin, quinze organisations de jeunesse avaient signé une tribune déplorant son « cadre obligatoire, rigide et contraignant (...) ». Les 750 000 jeunes concernés par un vivalent obligatoirement une série de modules concernant la défense, la sécurité, l'engagement, sur une durée équivalente à un mois dont 15 jours en hébergement collectif. Les jeunes entre 16 et 25 ans qui souhaiteront « s'engager davantage encore pour trois, six ou douze mois » pourront entrer dans une deuxième phase. Le coût est estimé à 2 milliards d'euros par an une fois le rythme de croisière atteint en 2026. Pour la FSU, cette mesure soulève maintes questions qui vont des conséquences du caractère obligatoire et du contenu à l'encadrement.

Élections professionnelles

La FSU confortée

Les agents de la fonction publique ont élu leurs représentants dans les instances de concertation nationale et locale. La FSU en sort renforcée et gagne un troisième siège au Conseil commun de la fonction publique.

Les élections professionnelles dans la fonction publique se sont terminées le 6 décembre dernier. Elles ont permis d'élire les représentants des personnels aux comités techniques, commissions paritaires et CHSCT, pour une durée de 4 ans. Si les résultats ne bouleversent pas le paysage syndical, elles renforcent cependant la FSU qui gagne un troisième siège au Conseil commun de la fonction publique.

Dans l'ensemble de la fonction publique

La participation est en baisse de 3 % et passe sous la barre des 50 % (49,8 %), sans doute en partie liée à l'évolution des modalités aux conditions de vote, notamment au développement du vote électronique. Joue aussi, peut-être, un rap-

port distancié de certains agents au syndicalisme et au système de représentation paritaire, dans un contexte de remise en cause par le gouvernement des instances de dialogue social et de tentative pour marginaliser le rôle des organisations syndicales. Si les équilibres généraux ne changent guère, la FSU est avec la CGC la seule organisation qui gagne des voix (2 000), elle atteint 8,6 % et gagne un siège au Conseil commun de la fonction publique. La CGT reste en tête mais perd plus de 78 000 voix – elle perd un siège – devant la CFDT et FO. Les pertes moins importantes de la CFDT dans la Fonction publique lui permettent de devenir le premier syndicat de France, public et privé confondu, devant la CGT.

Dans la fonction publique de l'État

La participation est également en baisse d'environ 1,5 % mais reste majoritaire (50,8 %). La FSU progresse en voix (+ 932) et en pourcentages (+0,7 %),



© TRÉPES/ANSA

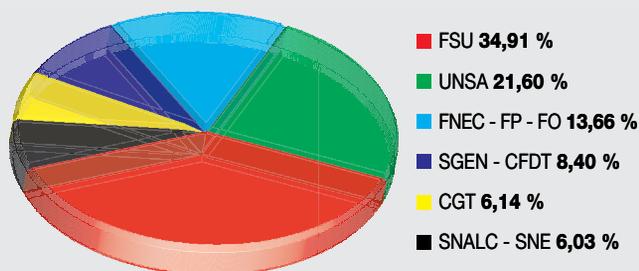
quand la plupart des autres organisations baissent en pourcentage et en voix, parfois de façon importante comme la CGT qui perd plus de 20 000 voix et Solidaires qui en cède 19 000. L'UNSA gagne un siège au Conseil supérieur de la Fonction publique d'État, au détriment de Solidaires. La FSU progresse en pourcentage dans plusieurs ministères: Agriculture, Culture, jeunesse et sports, Écologie. Elle baisse à l'Éducation, aux Finances, à l'enseignement supérieur, aux affaires étrangères, à l'Intérieur, à la Justice et au travail. Au total, la FSU reste deuxième organisation syndicale de la FPE et réduit l'écart avec FO, de 15 000 à 8 300

voix. La FSU reste, de loin, la première fédération à l'Éducation et à l'Agriculture. Dans l'Éducation, la participation progresse légèrement malgré un gros bug le premier jour du vote. Les syndicats de la FSU restent largement majoritaires, le Snep accroît encore sa représentativité, éliminant l'UNSA de la CAPN, le SNUipp progresse encore de 8 000 voix, le SNES de 3 000 voix, le SNUEP de 600 voix.

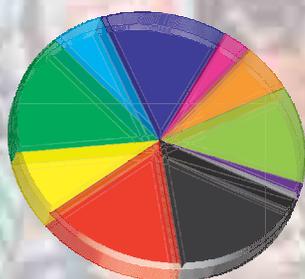
Dans la fonction publique territoriale

La participation baisse d'un peu plus de trois points. La FSU progresse de plus de 1 000 voix quand les organisations majoritaires en perdent des

Éducation nationale : la FSU largement première

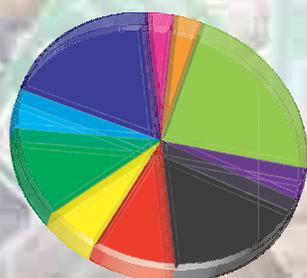


Résultats dans la fonction publique d'État



■ FO 17 %	■ Autres 6 %	■ CGT 12 %
■ FSU 16 %	■ CFDT 14 %	■ FA-FP 2 %
■ Solidaires 8 %	■ CFTC 3 %	■ FGAF 0 %
■ UNSA 16 %	■ CGC 6 %	

Résultats dans l'ensemble de la fonction publique



■ FO 18 %	■ Autres 5 %	■ CGT 22 %
■ FSU 9 %	■ CFDT 19 %	■ FA-FP 4 %
■ Solidaires 6 %	■ CFTC 3 %	■ FGAF 0 %
■ UNSA 11 %	■ CGC 3 %	

La FSU consolide sa deuxième place dans la fonction publique d'État et réduit de moitié l'écart avec FO.

milliers, notamment la CGT qui en cède près de 35 000. Le Snuter consolide ses positions et se développe dans de nouvelles collectivités. La FSU manque d'obtenir un siège au conseil supérieur de la Fonction publique territoriale pour quelques centaines de voix. Ces élections montrent l'attachement à un syndicalisme qui sait tout à la fois proposer, négocier et agir. Le gouvernement devra l'entendre.

Une réunion pour les bas salaires

La FSU sort donc confortée de ces élections, et d'autant

plus fondée à porter ses revendications sur le pouvoir d'achat et les salaires, le développement des services publics, la réforme de la fiscalité, la transition écologique juste socialement... Le Président de la République n'a jusqu'ici rien annoncé pour les plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique et n'a rien dit non plus de l'avenir de la réforme de la Fonction publique. Mais une réunion a été obtenue avec les syndicats pour aborder la question des bas salaires dans la fonction publique.

La FSU, forte d'une représentativité à nouveau confirmée dans la fonction publique,

Bernadette Groison :

« Confortée, la FSU obtient un 3^e siège au Conseil commun de la Fonction publique »

Quel bilan de ces élections professionnelles pour la FSU ?

La FSU sort très largement confortée de ces élections en étant quasiment la seule organisation qui progresse en voix à l'État comme à la Territoriale. Ce qui lui permet d'obtenir un 3^e siège au Conseil commun de la Fonction publique. C'est le résultat d'un travail de proximité important fait par toutes et tous les militants des syndicats nationaux et des sections départementales, d'une campagne fédérale partagée. Et c'est la validation d'un projet syndical qui sait concilier proposition, négociation et action. Un résultat qui permet à la FSU de continuer à jouer tout son rôle dans l'avenir.

Quels enseignements plus globaux en tirer (rapport des fonctionnaires au syndicalisme et au paritarisme, rapport de force avec Blanquer, avec le gouvernement) ?

Malgré ces résultats satisfaisants pour la FSU, le faible taux de votants et qui est en baisse de 3 points par rapport à 2014 est inquiétant.

Il y a très certainement un faisceau de raisons que nous allons analyser plus finement mais, au-delà des conditions de vote, on retrouve parmi ces causes une distanciation, variable selon les organisations, à l'égard des syndicats comme on peut le constater au niveau politique mais aussi une méthode gouvernementale qui met sur la touche les organisations syndicales, voire les stigmatise. La question des nécessaires alternatives que porte si fortement la FSU s'impose encore plus à nous dans cette période. Ce qui nous oblige à porter encore plus fortement et à faire partager mieux notre projet syndical !

Comment caractériser le nouveau paysage syndical français à l'issue de ces élections ?

Il n'y a pas de gros changement à la suite de ces élections professionnelles de la Fonction publique. Les équilibres restent globalement à l'identique même si les confédérations perdent beaucoup en voix. Le changement majeur est au niveau interprofessionnel où la CFDT prend la première place devant la CGT. La FSU devra continuer à jouer son rôle de pivot dans ce paysage syndical. Elle sera déterminante dans les négociations à venir. Elle contribuera comme par le passé à construire les actions unitaires les plus larges possible pour obtenir de réelles avancées et de nouvelles conquêtes sociales !



Bernadette Groison est secrétaire générale de la FSU.

saura rassembler les salariés et leurs organisations syndicales pour faire progresser ces revendications et donner un

coup d'arrêt aux projets de réformes rétrogrades du gouvernement. ♦

Claire Chaligny

Et les bas salaires dans la fonction publique ?

Présentant ses mesures pour répondre au mouvement des « gilets jaunes », le président n'a rien dit sur les bas salaires en général ni sur les minimas sociaux. Il n'a rien annoncé pour les chômeurs et les jeunes. Rien non plus sur les plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique.

Le point d'indice reste gelé, et le président confirme une réforme de l'État et de la fonction publique dans l'objectif d'une meilleure maîtrise de la dépense publique. La tentation d'utiliser une nouvelle fois la Fonction publique pour financer les nécessaires mesures sociales à prendre est bien palpable.

Pour répondre à la crise profonde de notre pays, il est pourtant indispensable de dégager les moyens budgétaires nécessaires. Sans réforme fiscale juste et plus redistributive, sans le rétablissement de l'ISF, sans augmentation des salaires, toutes mesures sociales resteront limitées.

Or, le président a confirmé implicitement la poursuite des politiques libérales qu'il met en œuvre depuis 18 mois : une orientation du budget 2019 inchangée, suppression de l'ISF, réforme du système des retraites, financement du chômage, réorganisation de l'État. Pour la FSU, les annonces faites début décembre par le président de la République ne répondent pas aux revendications qu'elle porte notamment pour réduire les inégalités sociales et territoriales et pour conforter le modèle social de la France.



Gilets jaunes

Le malaise social

Sentiment d'injustice sociale, développement des inégalités... La mèche a été allumée sur le prix des carburants par les « Gilets jaunes ». Né d'un malaise social provoqué par un gouvernement qui affiche ses certitudes sans discussions et considère que la politique qu'il mène ne souffrirait que d'un défaut de « pédagogie », ce mouvement échappe à tous cadres traditionnels.

Depuis des mois, les organisations syndicales, alertent le gouvernement sur le malaise social, les conditions de vie d'une grande partie de la population, le pouvoir d'achat, les retraites, le développement des inégalités et le sentiment d'injustice croissant. Le gouvernement ne semble pas comprendre, ou peut être voir, et reste accroché comme une huître à son rocher au cap délibérément libéral qu'il a choisi. Sur tous les sujets, l'obsession de la réduction des dépenses publiques l'a conduit notamment à augmenter la CSG pour les retraités, à geler les pensions et les salaires des fonctionnaires.

En même temps il fait le jeu de ceux qui ont financé la campagne d'Emmanuel

Macron, leur permettant d'amasser encore plus de richesses, en commençant par la suppression de l'ISF. À force de vouloir ignorer les corps intermédiaires, dont font partie les syndicats, la contestation s'est développée sous cette forme inédite, dans un mouvement dont le dénominateur social est le seul lisible et susceptible de comprendre les raisons de se mobiliser.

L'idée force d'une revalorisation du pouvoir d'achat des plus modestes est partagée par une grande partie des Français qui n'en peuvent plus des inégalités, et qui explique que ce mouvement soit populaire.

Au-delà, il est très hétérogène, même disparate, politiquement brouillé et varie dans ses modes d'organisation et ses revendications. Il demande à la fois plus de services publics et moins d'impôts. Il n'a pas le même visage d'un endroit à un autre, et comme il récusé toute représentation, il est difficile de voir ce qui peut en émerger.

Tout en réaffirmant le message qu'elle porte sur la défense des services publics et sur une fiscalité juste, la FSU a choisi de respecter ce mouvement tel qu'il veut exister, c'est-à-dire en toute indépendance.

Pierre Garnier

Les mesures Macron

Face aux inégalités grandissantes, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, le président de la République a répondu par 100 euros supplémentaires pour les salariés au SMIC, par la défiscalisation et l'exonération de cotisations sociales des heures supplémentaires, par l'annulation de la hausse de la CSG pour les retraités inférieures à 2 000 euros et par une éventuelle prime de fin d'année soumise au bon vouloir des employeurs. Des réponses en termes de pouvoir d'achat, sur le renforcement des services publics et d'une fiscalité plus juste afin d'améliorer les conditions de vie de tous étaient espérées. Le président n'a rien dit non plus du financement de ses mesures, sinon qu'elles ne coûteraient rien aux employeurs et que l'impôt sur la fortune ne serait pas rétabli, ce qui revient à les faire supporter par les contribuables et par le budget de l'État.

Manifestations

Les jeunes mobilisés

Entrés en mouvement, les lycéens, à l'appel de leurs organisations, protestent contre les réformes du bac et des lycées et également contre le service national universel (voir page 5).

Au Lycée, les élèves devront choisir trois spécialités en première, puis deux en terminale, parmi onze. Certains lycéens devront parcourir des kilomètres ou changer d'établissement pour suivre les spécialités de leur choix. La réforme du bac avec quatre épreuves principales, un grand oral et une importance donnée au contrôle continu inquiète. Parcoursup, la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur a déjà été critiquée pour sa lenteur et la sélection qu'il instaure. Concernant le SNU, il ressort qu'un quart des jeunes ne souhaite pas le faire.

Pour leur part, certaines universités se sont mobilisées, notamment contre l'augmen-



Certaines universités se sont mobilisées, notamment contre l'augmentation des droits d'inscription.

tation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers. À partir de la rentrée 2019, ils devront payer 2770 euros en licence et 3770 euros en master et doctorat. Inacceptable.

Face à une jeunesse qui manifeste son inquiétude pour l'avenir et qui, pour une

grande majorité, se réunit pacifiquement, le gouvernement réplique par un discours sécuritaire et réprime violemment, causant des blessures graves pour certains, multipliant gardes à vue et poursuites judiciaires. Une répression qui vise à démobiliser et à faire peur. ♦

Pierre Garnier

GAFA

Une imposition en France

La série de mesures annoncées le 10 décembre par Emmanuel Macron devrait coûter 10 milliards d'euros. Pour en financer une partie Bruno Le Maire propose la taxe sur les GAFA. (Google, Apple, Facebook, Amazon...).

Cette taxe entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019. Elle s'appliquera alors qu'elle n'aura pas été adoptée au niveau européen et devrait rapporter 500 millions d'euros. Elle s'étendra « aux revenus publicitaires, aux plate-

formes et à la revente de données personnelles ». Le ministre de l'économie a confirmé son objectif de convaincre les pays européens qui pour l'instant restent opposés à cette taxe. L'Allemagne a exprimé ses réticences, craignant des rétorsions américaines.

Introduite dans le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte), laquelle a été approuvée en première lecture à l'Assemblée nationale, la mesure

GAFA sera soumise au Sénat en début d'année. Elle constitue une possibilité de financement mais Bruno Le Maire en avance d'autres: l'État pourrait prendre en charge ce budget supplémentaire en augmentant la dette ou décider d'une diminution des dépenses publiques pour éviter les réprimandes de Bruxelles. L'ISF reste intouché malgré la détermination à le voir rétabli exprimée ces dernières semaines. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Stop à l'habitat indigne

Suite à l'effondrement d'immeubles à Marseille, la FSU dénonce une politique du logement qui en 2018, a été marquée par un rabetage des aides sociales (baisse des APL). La loi Elan traduit un nouveau désengagement de l'État avec une baisse de 5 à 10 % de logements sociaux. La FSU rappelle que la solution passe par la construction en nombre de logements sociaux et l'entretien du parc immobilier. La lutte contre les logements insalubres et contre les marchands de sommeil passe par l'encadrement des loyers.

Mantes-la-Jolie : intolérable

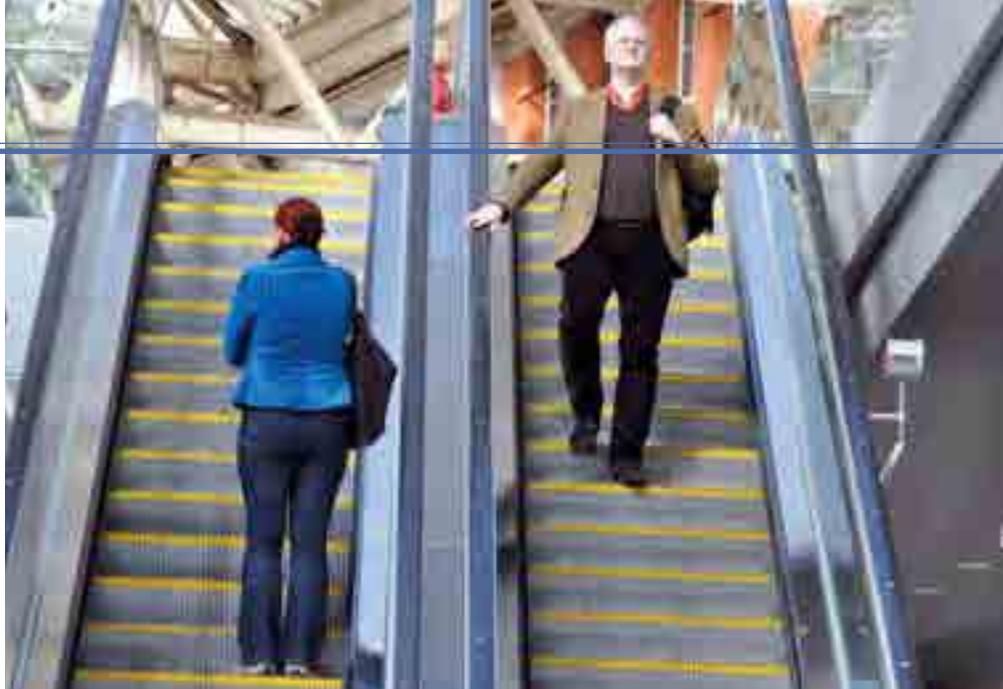
Le jeudi 6 décembre, près du lycée Saint-Exupéry à Mantes-la-Jolie (Yvelines), 151 personnes dont de nombreux lycéens ont été interpellées par la police. Une vidéo a révélé des scènes particulièrement choquantes, des élèves agenouillés, mains sur la nuque, après leur interpellation. Si les violences sont inacceptables, d'où qu'elles viennent, de telles méthodes de maintien de l'ordre, fondées sur l'humiliation et la peur, sont intolérables et contraires aux valeurs de la République.

Jugement des 7 de Briançon

Alors que la Cour de cassation avait annulé le 12 décembre des décisions condamnant des militants pour « délit de solidarité », le tribunal correctionnel de Gap vient de déclarer les 7 de Briançon coupables d'aide à l'entrée sur le territoire d'une personne en situation irrégulière. La lourdeur des peines prononcées (emprisonnement dont 4 mois fermes pour deux d'entre eux) marque un tournant dans la répression des personnes solidaires. Les militants ont annoncé qu'ils feraient appel de cette décision.

Laïcité : préserver l'équilibre de la loi

La loi de séparation entre l'Église et l'État du 9 décembre 1905 est un pilier de la République française. Des projets gouvernementaux de révision de cette loi visent à encadrer plus étroitement les mouvements religieux. Dès juin 2017, le président Macron avait demandé aux représentants de l'Islam, seconde religion de France, des évolutions dans plusieurs domaines : formation des imams, financement de la construction de mosquées, meilleure transparence de leur gestion, lutte contre les courants les plus radicaux et les « replis identitaires ». Selon Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, chargé des cultes, il ne s'agit pas d'une refonte globale de la loi de 1905, ni de redéfinir le modèle de laïcité à la française, mais de mieux organiser l'islam en France en faisant entrer les associations musulmanes, évidemment absentes au début du xx^e siècle, dans le dispositif de la loi. Pour la FSU, lutter contre les dérives intégristes mettant en cause les principes et valeurs de la République ne peut justifier de la part de l'État un quelconque contrôle des contenus du culte ou le rétablissement de leur financement public ce qui constituerait un retour au Concordat napoléonien que la loi de 1905 avait précisément pour but d'abolir. Cette loi assure à chaque citoyen la liberté de conscience. Elle a instauré un juste équilibre entre la garantie du libre exercice des cultes et la neutralité confessionnelle de l'État. Les organisations laïques, dont la FSU, mettent en garde contre des modifications qui fragiliseraient cet équilibre plus que centenaire.



© FOTOBANKA

Fonction publique

Protocole égalité Femmes / Hommes

Le gouvernement a décidé que l'accord relatif à l'égalité femmes-hommes dans la fonction publique soit signé avec les organisations syndicales fin novembre, en pleine période d'élections professionnelles.

Arguments donnés pour justifier cette date : le fait que le texte puisse être repris dans le futur projet de loi portant réforme de la fonction publique qui doit être présenté début 2019, mais aussi que des mesures comme la création de places en crèche ou l'abrogation du jour de carence pour les femmes enceintes puissent figurer dans le projet de loi de finances pour 2019. La FSU avait depuis le début des négociations dénoncé un calendrier bien court. Pour autant, elle a mis en place des conditions de débats au fil de ces négociations pour permettre d'avoir une décision d'instance dans les délais. La FSU a estimé que le protocole prenait en compte un certain nombre de ses revendications, et constituait une avancée pour mener

les batailles féministes et permettre plus d'égalité professionnelle et a donc décidé de le signer. Une signature accompagnée d'une déclaration précisant que l'engagement de la FSU ne valait que sur ce texte et n'était en rien un satisfecit sur la politique gouvernementale.

La CGT, FO et Solidaires ayant jugé que le délai ne leur permettait pas d'être mandatées à la date proposée pour la signature, seules les organisations FSU, CFDT, UNSA, CGC, CFTC et FA FP ont signé ce protocole.

Le protocole d'accord sur l'égalité femmes-hommes dans la fonction publique a donc bien été signé, sans être majoritaire.

Olivier Dussopt, secrétaire d'État du ministre de l'action et des comptes publics, a dit qu'il n'appliquerait pas un accord minoritaire.

Les élections professionnelles changent la donne... Le protocole est maintenant majoritaire. La question se pose donc de savoir ce que compte faire aujourd'hui le gouvernement. ♦

Valérie Soumaille

Contrats aidés

La Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares) vient de dresser le bilan 2017 des contrats uniques d'insertion et des emplois d'avenir. Selon ses données, les effectifs de contrats aidés atteignent 260 900 personnes fin 2017 contre 401 000 en 2016. Cela a entraîné une hausse du nombre de demandeurs d'emploi de 55 000 en 2017. En 2018, le gouvernement a poursuivi la diminution des contrats aidés. Selon la Dares, seuls 60 000 ont été signés au 1^{er} semestre 2018 sur les 200 000 budgétés. Pour 2019, environ 130 000 Parcours Emploi Compétences (PEC), nouvelle version des contrats aidés instaurée en janvier 2018, sont prévus, dont 30 000 pour l'Éducation nationale.

École

Instruction obligatoire à 3 ans : Et les 2-3 ans ?

Alors que 97,6 % des enfants de trois ans fréquentent l'école maternelle, le ministre de l'Éducation persiste à dire qu'il s'agit d'une mesure phare. Pourquoi ? Quelle est la volonté politique réelle ? Tout d'abord cette annonce constitue un élément de « communication », s'appuyant sur un discours prétendant valoriser l'école maternelle et le principe d'égalité. Emmanuel Macron a d'ailleurs évoqué une mesure « historique » qu'il a comparée aux lois de 1882 (Jules Ferry) et de 1959.

Or instruction obligatoire ne signifie pas scolarité obligatoire. Le président lui-même entretient la confusion. L'obligation prévue par la loi est une obligation d'instruction qui peut être donnée en école publique ou privée ou dans les familles. (Code de l'Éducation, L.131-2). Si l'école devient



90 000 enfants de 2-3 ans sont aujourd'hui accueillis dans des dispositifs particuliers ou des classes multi-âges.

obligatoire, elle le devient à temps plein et nécessite des moyens (ATSEM, locaux aménagés, postes d'enseignants.). Les 26 000 enfants de trois ans qui ne sont pas solarisés vivent

à Mayotte, en Guyane ou dans des territoires ruraux pauvres. Sans doute la situation spécifique de Mayotte et de la Guyane mériterait-elle une politique volontariste de développement de la scolarité maternelle ?

Ensuite parce qu'en modifiant l'obligation légale, ce sont les obligations de financement qui sont modifiées. Les municipalités devront financer les écoles maternelles privées. L'association des maires de France s'est déjà positionnée en précisant qu'elle refusait l'augmentation des subventions actuellement versées aux écoles privées et que si l'Éducation nationale voulait renforcer son taux d'encadrement, « il lui faudra le faire avec son personnel » !

Enfin, cette mesure marque une rupture avec la tradition de l'école maternelle française. Celle de Jules Ferry prévoyait, dès 1887, que les enfants puissent être admis à partir de deux ans à l'école. Or, cette borne à

Jours de carence

Au prétexte de prétendre lutter contre l'absentéisme et par mesure d'équité entre les salariés du secteur public et du secteur privé, le Sénat a voté début décembre un amendement portant de 1 à 3 jours ce délai. Pourtant selon l'Insee, si le jour de carence a conduit à une baisse importante des absences de deux jours, les absences d'une semaine à trois mois dans la fonction publique augmentent pendant la période d'application du jour de carence et diminuent après sa suppression... Quant à la mesure d'équité, elle ne tient pas plus : la quasi-totalité des salariés du privé bénéficient d'accords de prévoyance qui substituent l'entreprise au salarié pour le délai de carence. Le 14 décembre, les députés ont supprimé la mesure introduite dans le texte par les sénateurs. Le gouvernement devrait les suivre.

trois ans constitue un nouveau seuil qui risque de remettre en cause la scolarisation des 2-3 ans. 90 000 enfants de cette tranche d'âge sont aujourd'hui accueillis dans des dispositifs particuliers ou des classes multi-âges. Alors que les recherches mettent en évidence l'impact positif de la scolarisation précoce pour les enfants des milieux les plus populaires cette mesure abandonne l'ambition affichée à ce propos par la ministre Najat Vallaud-Belkacem.

Enfin, la mesure écarte tous les débats sur la scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans. Pourtant là, les enjeux sont là aussi considérables. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Réforme de la justice des mineurs par ordonnances

L'annonce de la Garde des Sceaux de vouloir réformer la justice des enfants et adolescents par voie d'ordonnances a scandalisé. Les professionnels et associations qui militent pour une justice des enfants protectrice et émancipatrice, rappellent que la justice des enfants est principalement régie, dans le cadre pénal, par l'Ordonnance du 2 février 1945 qui a pour principe fondateur la primauté de l'éducatif sur le répressif. Autre argument porté : au gré des modifications qui lui ont été apportées, le principe de responsabilisation à outrance de l'enfant est venu progressivement supplanter celui de protection et d'éducation, entraînant une augmentation constante de l'enfermement des mineurs. Les enjeux de société que ce sujet implique nécessitent un véritable débat qui prenne en compte l'expérience de terrain des professionnels et associations qui accompagnent les jeunes. L'opposé d'un passage en force par voie d'ordonnances, donc ! Le 15 janvier 2019, sera organisée une manifestation contre cette réforme, à Paris.

Administration : tout numérique

Le déploiement de l'administration électronique, des services en ligne et des télé-procédures a débuté à la fin des années 1990, notamment par le Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI). Aujourd'hui, l'objectif affiché est la dématérialisation de 100 % des démarches administratives d'ici 2022. Le plan Action publique 2022 vise donc une nouvelle étape dans la transformation numérique de l'État. Une des conséquences de la suppression des services publics de proximité fait que 30 % des aides sociales ne sont pas attribuées parce que les bénéficiaires potentiels ne parviennent pas à remplir leur dossier en ligne. Une stratégie nationale pour un numérique inclusif est lancée par le gouvernement afin de former et d'accompagner les usagers les plus éloignés d'Internet.

Réforme de la fonction publique Avis de tempête

Les mesures négatives prises depuis le début du quinquennat contre les fonctionnaires s'appliquent (gel de la valeur du point d'indice, jour de carence, report des mesures PPCR de 2018 à 2019, hausse de la retenue pour pension civile au premier janvier prochain, hausse de la CSG mal compensée). Le Président a aussi confirmé une réforme de l'État et de la fonction publique dans l'objectif « d'une meilleure maîtrise de la dépense publique ». Ainsi se dessine la tentation d'utiliser une nouvelle fois la Fonction publique pour payer les nécessaires mesures sociales à prendre, oubliant au passage la forte demande de services publics qui s'est faite jour, en particulier pour réduire les inégalités sociales et territoriales et pour conforter le modèle social de la France. De premières versions du projet de loi de réforme de la Fonction publique circulaient déjà à Bercy; cette loi supprimerait en particulier



Permettre à la fonction publique d'assurer des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

l'avis préalable des commissions administratives paritaires pour les mobilités des fonctionnaires. Voilà donc le gouvernement qui, sitôt les élections dans les CAP passées et malgré un semblant de *mea culpa* d'Emmanuel Macron sur la nécessité d'écouter mieux les corps intermédiaires, s'apprête à démolir le droit des agents à l'examen de leur situation dans la transpa-

rence et l'équité par leurs élus... au profit d'une gestion arbitraire des mutations et des carrières. La FSU ne l'acceptera pas, elle a proposé aux fédérations de fonctionnaires une journée de grève en janvier dans le cadre d'une action en continu pour permettre à la Fonction publique d'assurer des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire et pour davantage de reconnaissance des agent-es qui en assurent le fonctionnement au quotidien. ♦

Sandrine Charrier

École

Plan Violence : pas à la hauteur

Après l'agression d'une professeure fin octobre, le ministre a annoncé plusieurs mesures destinées à réduire les violences et à répondre au « mouvement #pas-devagues ».

Parmi ces mesures, l'envoi d'un flyer aux personnels pour expliquer comment faire en cas d'agression, la mise en valeur du Document unique d'évaluation des risques (DUER) et une meilleure remontée des incidents.

Autres mesures, pour les élèves hautement perturbateurs dans le 1^{er} degré avec une exclusion possible si le DASEN et le maire le décident, et un point climat scolaire lors des CA des établissements. Enfin, la durée de conservation des sanctions dans le dossier scolaire sera prolongée et le Conseil de discipline pourra être convoqué le nombre de ses membres sera réduit. Pour la FSU – reçue en au-

dience au MEN – il est indispensable de prendre les sanctions adaptées quand ces violences relèvent d'agressions et de menaces explicites mais il est tout aussi nécessaire de donner les moyens aux équipes éducatives de prévenir ces violences. Les problèmes de fond ne pourront être traités que par des mesures éducatives confortées et renforcées et par l'implantation d'équipes pluri-professionnelles.

En outre, il est indispensable que l'administration soutienne les enseignants et leur offre la protection fonctionnelle à laquelle ils ont droit ainsi que l'accompagnement nécessaire.

Le ministre de l'éducation nationale devrait annoncer les mesures retenues et le calendrier de mise en œuvre lors d'un prochain conseil des ministres. ♦

S. C.



© FEFRES/MAIA

Orientation

L'ONISEP régionalisée ?

Le gouvernement a décidé de réorganiser l'information sur les métiers-formations et l'orientation, notamment en adoptant, cet été, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Celle-ci prévoit de transférer aux régions dès le 1^{er} janvier 2019, les Délégations Régionales de l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (DRONISEP) et leurs missions d'information. Quant aux Centres d'Information et d'Orientation, il est question d'en faire disparaître la plus grande partie, en affectant les Psychologues de l'Éducation Nationale (qui ont remplacé les Conseillers d'Orientation Psychologues) dans les établissements scolaires éclatés, éloignant l'accessibilité à ce service des usagers non scolarisés.

Reçue le 30 novembre par le cabinet de Jean-Michel Blanquer, l'intersyndicale ONISEP a obtenu quelques informations sur cette réorganisation : les 200 postes ONISEP que le premier Ministre s'est engagé à transférer aux régions, le seront sur la base du volontariat,

mais ce sont les régions qui décideront au cas par cas des missions, des compétences, du volume de postes transférés. Les agents qui ne choisiront pas d'être transférés seront maintenus dans les services déconcentrés de l'ONISEP dans la limite de 95 ETP pour maintenir une production documentaire sur l'information métiers – formations et assurer la qualité et la fiabilité de sa base de données nationale.

Ces choix font de l'ONISEP un prestataire sous la coupe des régions et de la volonté persistante, conforme aux recommandations européennes,

d'assujettir l'orientation scolaire aux impératifs économiques régionaux et aux débouchés potentiels. Par la mise en place d'une information sur les métiers et les formations variable selon les régions, ils remettent en cause l'égalité d'accès de tous à l'information pour l'orientation. Le ministère fait des parcours scolaires, des parcours d'initiés. Il renonce délibérément à toute possibilité d'émancipation pour les jeunes de milieu populaire les plus éloignés de la connaissance du système éducatif. ♠

Valérie Soumaille

Postes aux concours

Nous savons depuis fin novembre que pour accueillir, accompagner et enseigner aux 40 000 élèves supplémentaires dans les collèges et lycées, le ministère prévoit 400 postes de moins aux concours de recrutement externes. Ils sont à ajouter aux 2 302 postes qui disparaissent avec la suppression des concours réservés (qui permettaient aux personnels contractuels d'être titularisés) non compensés par l'augmentation des postes aux concours internes (+370). La seule logique comptable conduit à une dégradation toujours plus grande des conditions d'étude et de travail des élèves et personnels et le recrutement massif de contractuels. Outre qu'elle augmente la précarité, elle prive de débouchés de nombreux étudiants alors que les besoins existent.

« Enseigner un métier d'exécutant ou de concepteur ? », un colloque du SNUipp-FSU

Deux journées durant, les 27 et 28 novembre, le SNUipp-FSU a organisé un colloque ouvert par Philippe Meirieu. D'entrée, le « la » est donné : « L'enseignant est celui qui ose penser par lui-même. Il ne peut pas être un simple exécutant ». Il décrit des enseignants qui « sont là au quotidien pour créer un espace possible de réconciliation entre les humains autour de la pensée. »

350 enseignants, ont pu échanger et se nourrir des interventions d'autres chercheurs, comme Roland Goigoux, pour qui « si on revient à une reprise sous tutelle des enseignants c'est parce que l'institution croit savoir ce qu'il est bon de faire. » ; puis positif : « il ne faut pas minimiser la capacité de résistance du métier même si les pressions vont croissantes. » Enfin Dominique Cau Bareille, maître de conférences en ergonomie, se dit chaque fois « étonnée », quand elle va sur le terrain, « du déni ressenti de l'expérience et de la professionnalité des enseignants. »

Des interventions qui ont contribué, ainsi que des tables rondes et ateliers, animés par le GFEN, à redonner aux enseignants confiance et foi en leur professionnalité. Dans un contexte où le ministre pointe les difficultés de l'école et les leur attribue, oublie de dire les réussites (voir p. 14) et fait pleuvoir injonctions et « bonnes méthodes », ce colloque tombait à pic !



© FEFRES/MAIA

Journée contre le harcèlement

La quatrième édition de la journée nationale contre le harcèlement scolaire a été cette année consacrée au cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel et déclinée en quatre axes : informer, prévenir, former et prendre en charge. Toutes les formes de violence englobent cette forme de harcèlement qu'une prochaine loi devrait encadrer. C'est ce qu'a annoncé le ministre dans le dossier de presse diffusé pour l'occasion.

Agir pour l'école : SNUipp-FSU et SNPI-FSU veillent !

L'association Agir pour l'École déploie son programme en éducation prioritaire sans pilotage institutionnel véritablement officialisé. Elle s'impose à des équipes d'enseignants qui n'en veulent pas, prend la main sur les animations pédagogiques, assure des interventions en classe, exerce des pressions sur les enseignants. Afin de le dénoncer, le SNUipp-FSU en collaboration avec le SNPI-FSU, s'est doté d'une cellule de veille et entend donner toute la publicité nécessaire aux intolérables pressions. Il s'adressera en ce sens au ministre.

Guyane : l'intersyndicale a gagné

Après cinq jours de grève, l'intersyndicale des enseignants de l'académie a obtenu satisfaction. Un accord précise que seront créés 186 postes dans le premier degré, 69 dans le second ainsi que 25 postes administratifs. Un programme de résorption des emplois précaires est acté. Une circulaire qui aurait contraint les enseignants à vérifier l'identité des accompagnateurs et demander le titre de séjour lors de sorties a été retirée.

Jeunesse et sports

Suppression des missions éducatives ?

Dans le cadre du programme Action publique 2022, le gouvernement propose la création d'une agence nationale du sport qui aurait des déclinaisons locales.

Il s'agit bien de la disparition de jeunesse et sports et la fin des politiques nationales publiques dans ce domaine. Pour les personnels, il s'agirait d'un changement de missions, de lieux de travail et la fin de leurs missions éducatives. Le risque pour eux serait d'être affectés soit en préfecture, soit en direction départementale interministérielle, soit d'être transférés aux collectivités territoriales.

Depuis plus de 6 ans, la FSU porte le mandat de l'intégration au sein du ministère de l'éducation nationale d'une entité jeunesse et sports à reconstruire. Une intersyndi-



Pour les personnels, il s'agirait d'un changement de missions, de lieux de travail.

cale (EPA-FSU, UNSA, CGT) représentant 75 % des suffrages au comité technique ministériel (CTM) porte cette revendication et a appelé à une journée d'action le 11/10 pour protester contre l'an-

nonce de la suppression de 1 600 postes et demander que tous les personnels jeunesse et sports soient affectés au niveau régional.

Les décisions du gouvernement devaient être rendues publiques le 12 décembre ; elles sont reportées à une date ultérieure. ♦

Sandrine Charrier

Primaire

Une évaluation sur toute la scolarité

En novembre 2017, et c'est une première en France, tous les élèves de sixième, c'est-à-dire 810 000 dans plus de 7 000 établissements ont été évalués en français et en mathématiques sur support numérique.

Un travail indépendant réalisé par la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP). L'évaluation ne mesure pas l'action engagée au collège mais celle de l'école primaire. En français, 85 % des élèves ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne des connaissances et des compétences

évaluées en début de sixième. Ils sont 73 % dans cette position sur les compétences mathématiques. Ce travail de la DEPP* montre à nouveau que les filles ont de meilleurs résultats en français que les garçons, mais que l'écart en mathématiques s'est comblé. Il met en évidence des résultats très inférieurs pour les élèves en retard scolaire.

Les écarts entre académies sont importants. Leurs caractéristiques sociales sont susceptibles de les expliquer pour partie. Pour autant, l'analyse

des écarts entre élèves selon leur origine sociale révèle que certaines académies, dont les résultats sont meilleurs que ceux attendus en fonction du profil social des élèves, parviennent à combiner efficacement performance et équité à l'entrée au collège.

Les résultats de cette enquête, positifs pour le travail mené à l'école, n'ont pas été valorisés à leur juste valeur notamment par le ministère. ♦

Pierre Garnier

*Note d'information DEPP : évaluation des acquis des élèves n° 18-19, août 2018.



Concertation

« Ensemble pour une école inclusive » ?

La concertation « Ensemble pour une école inclusive », organisée conjointement par le secrétariat d'État auprès des personnes handicapées (SEPH) et le ministère de l'éducation nationale a été lancée en juillet et a démarré concrètement en octobre.

Elle compte trois axes : 1 - les attendus des familles et des associations pour une scolarisation de qualité, 2 - un métier d'accompagnant pour les élèves en situation de handicap (AESH) attractif avec des perspectives d'avenir, 3 - la mise en œuvre de l'expérimentation des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé.

La FSU a été reçue au ministère de l'Éducation nationale sur l'axe 2. Elle a pu donner son bilan des conditions de travail des AESH, de leur formation, de leurs attentes, de leurs difficultés concernant le non respect de leurs missions. Elle a revendiqué pour ces personnels une meilleure reconnaissance et la sortie de la précarité. Ce métier nouveau mais appelé à se développer doit permettre d'accéder au statut de fonctionnaire de catégorie B.

Cette rencontre était l'occasion de dénoncer l'absence d'une concertation des personnels de l'Éducation nationale sur les évolutions de leurs métiers liées à l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Le travail avec les parents tel que prévu par la concertation devrait prendre la forme d'une co-construction d'outils simplifiant le parcours des élèves en situation de handicap. Pour la FSU, il doit être complété par un dialogue avec les personnels. En particulier, l'inclusion dans la classe ordinaire est un enjeu important dont la

difficulté de mise en œuvre est sous-estimée par l'institution.

Si le ministère a récemment produit un bilan pour le premier degré (voir la note d'information 18.26 de la DEPP), rien n'est dit à ce jour sur le second degré.

Se tient dans le même temps un groupe de travail sur le Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, qui tente de fluidifier l'accès des enseignants à l'enseignement spécialisé et d'améliorer la formation. ♦

Sandrine Charrier

« Choose France »

Le premier ministre a annoncé mi-novembre une hausse spectaculaire des frais d'inscription à l'université pour les étudiants étrangers extra-communautaires. En justifiant cette mesure par la recherche d'une équité entre étudiants dont les parents paient des impôts en France et les autres, le premier ministre entre dans une logique où chacun paie ce qu'il consomme, ce qui est l'inverse de la définition du service public. Outre la sélection des étudiants qu'elle permet, cette nouvelle étape de la marchandisation de l'enseignement supérieur laisse présager d'une part d'une généralisation de l'augmentation des frais d'inscription, au moins des formations les plus demandées... et d'autre part, d'un accroissement des hiérarchies entre les formations et les universités.

Dépense intérieure d'éducation en baisse sur 20 ans

La dépense intérieure d'éducation (DIE) représente toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, pour les activités d'éducation. L'État est le premier financeur de cette dépense (57,4 %), devant les collectivités territoriales (23,3 %), les entreprises (8,5 %), les ménages (7,7 %).

Cette répartition a peu évolué depuis 10 ans, même si la baisse de la part de l'État se poursuit (-1,8 point).

La croissance que l'on observe en 2017 est la plus forte depuis 2010. Elle est liée à l'augmentation de 3,8 % du budget de l'État dédié à l'enseignement scolaire, dernier budget du quinquennat Hollande qui « soldait » la promesse des 60 000 créations d'emplois dans l'Éducation nationale.

L'analyse de la part de la DIE dans le PIB montre qu'elle a diminué : en 1996 la France y consacrait 7,7 %. En 2017 (comme en 2016 et depuis 2006) elle n'y consacre plus que 6,7 %.

Si la France avait consacré en 2017 le même pourcentage de richesse du PIB qu'en 1996, elle aurait dû engager près de 23 milliards supplémentaires. Cette baisse de la dépense intérieure d'éducation par rapport au PIB entre 1996 et 2017, alors que la population augmentait dans le même temps de 8 millions, explique pour l'essentiel la détérioration des conditions d'enseignement pour les personnels et d'étude pour les élèves et les étudiants.



IR U L'institut de recherches de la FSU vous propose deux événements

Colloque :

« Formation continue, un enjeu syndical ? »

Inscription obligatoire sur le site du centre de formation de la FSU : <http://formation.fsu.fr/>

Séminaire sur :

« L'égalité »

Co-organisé avec l'Institut C.G.T. d'histoire sociale.
Inscription obligatoire à l'Institut FSU

**Jeudi 31 janvier 2019 à Paris,
au SNUIPP rue cabanis, 9 h - 17 h**

Pour faire face à des changements organisationnels et techniques de plus en plus fréquents, il est demandé aux personnels de s'engager dans des transformations profondes de leur activité, le plus souvent sans accompagnement. Comment les syndicats de la FSU se saisissent-ils de cette question pour interroger la problématique du changement en lien avec la santé au travail ?

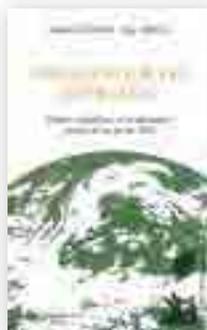
Après enquête, le chantier « travail » de l'Institut souhaite ouvrir une réflexion collective et transversale sur le sujet de la formation continue tout au long de la vie professionnelle.

**Jeudi 31 janvier 2019 à Montreuil,
au siège de la CGT, 14 h - 17 h**

Après le séminaire consacré à l'égalité salariale, celui-ci interrogera le concept d'égalité, soumettra à un examen critique ce principe fondamental de la République, appréciera la portée de cette référence dans notre société au regard de l'évolution des inégalités. Ce séminaire permettra d'examiner la manière dont le syndicalisme s'en est emparé, dans quelle perspective, à travers quels combats et jusqu'à quel point.

avec René MOURIAUX, politologue, Michèle RIOT-SARCY, historienne,
Nasser MANSOURI GUILANI, économiste.

Un livre : *Une loi pour les retraites*



Il y a un siècle, la France se dotait de sa première législation sur les retraites : la loi d'avril 1910, sur les retraites ouvrières et paysannes. Malgré l'importance de cette loi, on connaît assez peu les très riches débats que cette question provoqua au sein du mouvement ouvrier, aussi bien dans la presse que dans les congrès ou au Palais Bourbon. Que fallait-il entendre par retraite ? Comment devait-elle être financée ? Qui devait la percevoir ? Dans ces débats tumultueux, SFIO et CGT sont divisées. Deux positions se confrontent. Alors qu'aujourd'hui toutes les réformes tentent d'individualiser les charges et les bénéfices de notre système de retraite, cette reformulation est d'une brûlante actualité. Derrière les systèmes de retraite, c'est bel et bien une certaine façon de faire société, de faire République qui est en jeu.

Les auteurs : Gilles Candar, Guy Dreux – Format : 13 × 20,5 – 300 pages

Bon de commande

Nom Prénom 

Adresse

CP Ville

Téléphone Courriel

Livre	Quantité	Prix	Port	Total
<i>Une loi pour les retraites (prix promotionnel)</i>	15 €	2 €

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne ou en écrivant à

Institut de recherches de la FSU – 104, rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Pouvoir d'achat : les inégalités persistent



La question du pouvoir d'achat, de la redistribution des richesses et des augmentations salariales, constante de l'action syndicale, fait la une de l'actualité. Car la pauvreté et les inégalités ne sont plus supportées.

Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

© RIVAUD/NALIA

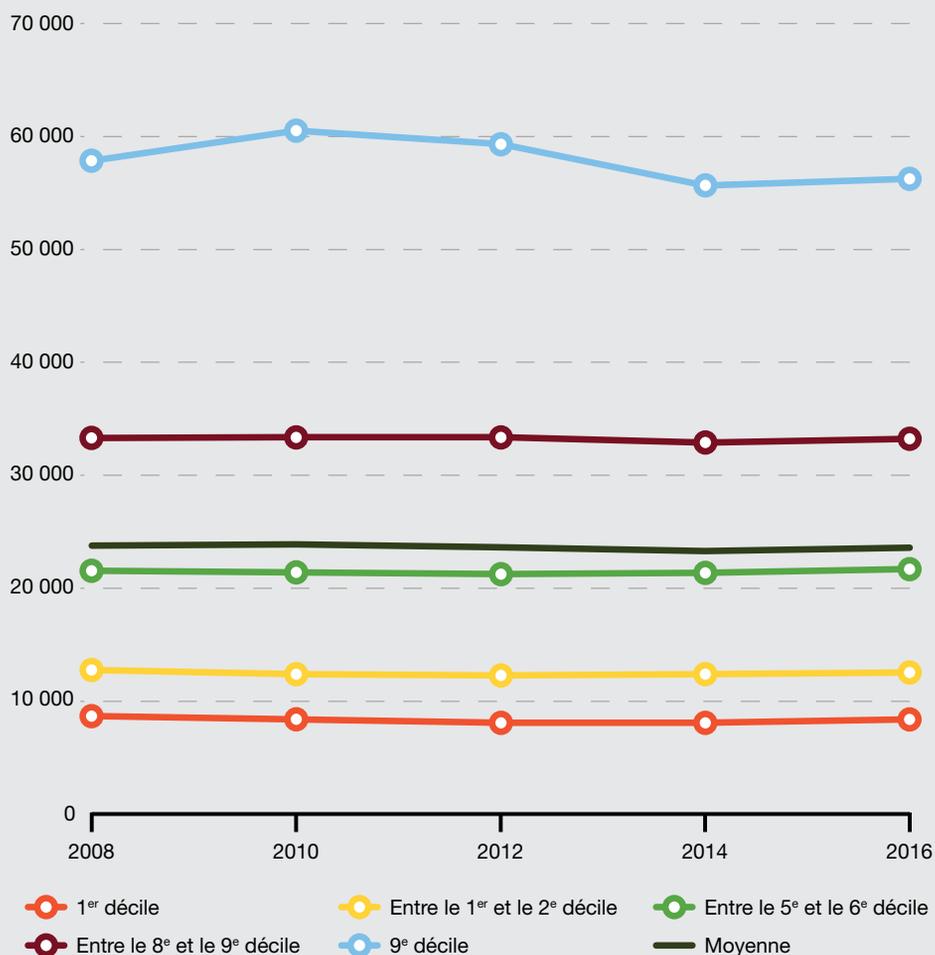
Le mouvement des Gilets Jaunes éclaire sans fard les situations économiques et sociales très difficiles dans lesquelles se trouvent un nombre toujours plus important de Français. Parmi les sujets abordés sur les ronds-points et dans les manifestations la question du pouvoir d'achat est centrale. Ce qui est dénoncé avec force c'est l'impossibilité pour beaucoup de chômeurs, retraités, travailleurs à temps partiel imposé mais aussi à taux plein, de faire face, avec leur salaire, pension, allocation, ne serait-ce qu'à toutes les

dépenses incompressibles. Quant à ce qui serait de l'ordre de la culture ou des loisirs... la plupart n'y pensent même pas. Cette actualité brûlante nous donne l'occasion de revenir, dans ce dossier, sur l'évolution des revenus disponibles des femmes, hommes, salariés du secteur privé, fonctionnaires ou retraités ces dernières années et sur la réalité du sentiment de perte de pouvoir d'achat qui habite les classes populaires et moyennes. Si les évolutions démographiques et la hausse de la part des ménages retraités en lien avec

Le vieillissement de la population, de celle des familles monoparentales et des personnes seules, ont sans nul doute contribué à la baisse du revenu moyen par ménage, celle-ci est aussi liée aux évolutions du marché du travail, et notamment à la hausse du chômage et au recours accru au temps partiels. L'édition 2018 de l'ouvrage France, portrait social de l'INSEE montre ainsi que les évolutions du chômage et du temps partiel ont eu des effets différenciés selon la place des ménages dans la distribution des niveaux de vie, et que ce sont les ménages ayant un niveau de vie inférieur à la médiane qui ont subi les effets de la dégradation du marché du travail. Mais ce qui est contesté avec force aujourd'hui ce sont les politiques sociales, fiscales et budgétaires des gouvernements, leur impact sur le pouvoir d'achat et les inégalités qu'elles créent entre les catégories les plus et les moins favorisées. Le mouvement des Gilets Jaunes a contribué à replacer au centre des débats les questions d'inégalités sociales et de pouvoir d'achat. Il revient notamment au mouvement syndical d'y apporter des réponses sous deux aspects, celui d'une fiscalité plus juste et plus redistributive et celui d'exigences d'augmentation générale des salaires pour toutes et tous.

Stagnation générale

Évolution du niveau de vie des ménages



En euros courants valeur 2016, le niveau de vie des ménages n'a guère changé, confirmant les inégalités entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres. Calculé par l'INSEE, le niveau de vie prend en compte de nombreux paramètres comme le revenu, les prestations sociales, la situation patrimoniale...

Le pouvoir d'achat est la capacité d'un ménage à consommer des biens et des services grâce à son revenu disponible.

Entre 2008 et 2016, l'année pour laquelle les dernières données sont disponibles, le niveau de vie médian, c'est-à-dire celui qui partage la population française en deux, a stagné autour de 1730 euros de revenu mensuel pour un ménage, après inflation.

Le pouvoir d'achat des Français les plus pauvres a reculé de 2,4 % soit une baisse de 270 euros, les familles monoparentales étant les plus touchées. À cela plusieurs raisons dont l'accumulation n'est sans doute pas étrangère à l'irruption des Gilets Jaunes.

D'abord l'impact de la crise de

2008, sous plusieurs aspects : montée du chômage et donc pression à la baisse sur les salaires, explosion du travail à temps partiel, et peut-être surtout une politique fiscale favorable aux seules entreprises, et commune aux trois derniers quinquennats.

Le choix a été fait d'alléger la fiscalité des entreprises – via le CICE – et des capitaux afin d'attirer les investisseurs censés être générateurs d'emplois, et donc d'alourdir la fiscalité pesant sur les ménages, moins susceptibles de quitter la France. L'allègement de la fiscalité sur les plus aisés décidée par le président Macron s'inscrit dans cette même logique.

Priorité est donnée en France à la fiscalité indirecte (TVA...), jugée

plus indolore, mais particulièrement injuste car plus pesante pour les plus pauvres.

S'y ajoute la réapparition de l'inflation: 2,2 % entre octobre 2017 et octobre 2018 selon la Dares, les prix augmentant plus vite que les salaires moyens, pour la première fois depuis 2011, hors primes et heures supplémentaires cependant: en clair, le pouvoir d'achat moyen diminue.

Or les dépenses incompressibles - loyer, téléphone, eau, électricité - cantine représentent 61 % du revenu disponible du quart des ménages les plus pauvres, contre 23 % pour les 25 % des ménages les plus aisés.

Ainsi, depuis la fin de 2016, le pouvoir d'achat des salariés n'augmente plus. Certaines catégories, comme les retraités ou les fonctionnaires - dont le point d'indice est gelé depuis maintenant de nombreuses années - sont particulièrement affectées. Deux derniers éléments créent les conditions de l'explosion sociale: le sentiment d'injustice né des avantages fiscaux accordés aux plus riches (fin de l'ISF, flat tax, exit tax...) et la forte augmentation de la fiscalité indirecte sur les tabacs et les énergies fossiles: celle-ci représentait pour 2018 une baisse de revenu des ménages de plus de 5 milliards d'euros, soit un peu plus que le montant de l'ISF...

Dès lors les prévisions sont incertaines. La Banque centrale européenne prévoit une stabilisation de l'inflation autour de 2 %, et entretenue par des hausses salariales liées au retour de la croissance. Mais l'exemple américain montre un nouveau modèle fondé sur la faiblesse de la progression des salaires, notamment en l'absence d'un mouvement syndical offensif, une augmentation des bénéfices des entreprises et donc des inégalités de pouvoir d'achat.

Par ailleurs, l'évolution du prix du pétrole est imprévisible, à la différence des conséquences de son exploitation sur le climat, ce qui rend l'alourdissement de la fiscalité écologique sans doute inévitable. Toute la question est de savoir si elle s'accompagnera d'une politique de compensation pour les salariés et notamment les plus pauvres. ♦

Pour une fiscalité plus juste

La fiscalité (impôts et taxes) et les prélèvements sociaux (cotisations) sont régulièrement présentés par une partie des médias et du monde politique comme une entrave au pouvoir d'achat. Le MEDEF, quant à lui, les considère comme des entraves à la compétitivité et l'emploi.

La logique des allègements fiscaux a d'abord eu pour cible la protection du pouvoir d'achat et du patrimoine des plus riches. Ces allègements passent aussi par la multiplication des niches et « l'optimisation » fiscale. À partir de la défiscalisation des heures supplémentaires par Nicolas Sarkozy, l'idée s'est répandue qu'on pourrait améliorer le pouvoir d'achat des salariés en diminuant leurs cotisations sociales. La politique fiscale du président actuel, avec la suppression de l'ISF et l'instauration de la Flat Tax a effectivement permis aux 1 % les plus riches d'accroître leur pouvoir d'achat d'environ 10 000 euros par an, selon les calculs de la Fondation Jean-Jaurès. Mais pour l'ensemble des salariés, et notamment les plus pauvres c'est un miroir aux alouettes. Diminuer les cotisations salariales et les impôts, comme c'est le cas actuellement, c'est diminuer les ressources de la protection sociale.



Les taxes sur les produits de grande consommation frappent les moins aisés.

Or, les prestations sociales représentent 40 % du revenu des 10 % les plus pauvres. En France, les prestations sociales permettent de faire passer le taux de pauvreté de 22 % à 13 % environ.

Pour 90 % de la population, l'augmentation ou la préservation du pouvoir d'achat et de la qualité de vie ne peut provenir d'une baisse des prélèvements et des dépenses publiques. En revanche, une fiscalité plus juste est indispensable. ♦

Retraités: baisse du niveau de vie programmée

Hausse de 1,7 point de la CSG, sous indexation des pensions pour 2019 et 2020, hausse des dépenses contraintes et augmentation des compléments santé: les retraités n'ont pas été épargnés. D'après le conseil d'orientation des retraites (COR), leur niveau de vie par rapport aux actifs est de 96,7 % et la baisse sera de 4 à 5 points pour les années à venir.

Emmanuel Macron a annoncé la suppression de l'augmentation de la CSG pour les pensions inférieures à 2000 euros (mais il s'agit du revenu fiscal de référence) en 2019. C'est une victoire à mettre à l'acquis des luttes des retraités qui ont vu des milliers de manifestants dans les rues à l'initiative du groupe intersyndical des 9 et au-delà, ainsi que des mobilisations des Gilets Jaunes. Mais, le compte n'y est pas: les petites pensions sont exonérées de toute CSG; le reste à charge en EHPAD est supérieur à 2000 euros (cf. rapport de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques DREES). Le nombre de retraités vivant sous le seuil de pauvreté a doublé entre 2004 et 2015. Leur situation, en particulier en milieu rural est grave et pourtant ils ont été exclus du plan pauvreté.



Femmes-Hommes, les inégalités continuent

En France, les inégalités de salaires femmes/hommes perdurent même si elles se réduisent très lentement. En équivalent temps plein, les femmes touchent encore 24 % de moins que les hommes, selon l'Insee sur les données de 2017.

Le facteur qui pèse le plus pour expliquer ces inégalités est celui des différences de temps de travail. Les revenus des femmes sont inférieurs du fait qu'elles travaillent quatre fois plus souvent à temps partiel que les hommes. Facteur aggravant, ces derniers effectuent plus souvent des heures supplémentaires. La monoparentalité, présente parmi les mères les moins diplômées, demeure toujours essentiellement féminine (84 %) et a des effets sur le niveau de vie. Mais ceci n'explique pas tout. En ne comparant que les salaires à temps complet, les femmes perçoivent encore 16 % de moins. Une analyse de la DARES pointe que les femmes connaissent davantage d'interruptions de carrière, notamment pour raisons familiales. Autre élément d'explication : hommes et femmes n'occupent pas les mêmes métiers, près de la moitié des salariées exerçant une dizaine de métiers très féminisés (aides à domicile, secrétaires, enseignantes, infirmières). Les femmes occupent aussi moins souvent les emplois les mieux rémunérés. Toutes choses égales par ailleurs, 10 % d'écart de salaire demeure inexplicable, différence qui peut relever d'une discrimination. Plus tard, les conditions de vie des femmes sont plus difficiles que celles des hommes, les différences de carrières professionnelles se traduisant chez les femmes par des départs à la retraite plus tardifs d'un an en moyenne et des pensions de droit direct inférieures de 42 % par rapport aux hommes.

Pouvoir d'achat des agents dans la fonction publique



Selon l'INSEE, la perte cumulée de pouvoir d'achat du traitement brut des fonctionnaires s'établit à moins 9,2 % depuis 2000.

Face aux inégalités grandissantes, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, l'intervention du Président Macron le 11 décembre était très attendue. Mais il n'a apporté aucune réponse en termes de pouvoir d'achat, du rôle des services publics, d'une fiscalité plus juste et il est resté silencieux sur les plus de 5 millions d'agents de la fonction publique et la baisse de pouvoir d'achat qu'ils subissent. Une baisse qui risque de ne pas s'inverser.

Le gel de ce point d'indice pendant 6 ans, de juillet 2010 à juillet 2016, avait laminé le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Après une mesure de dégel de 1,2 % obtenue en 2016 le gouvernement a décidé de le « congeler » de nouveau en juillet 2017. Le traitement de base des fonctionnaires n'est donc pas près d'augmenter puisqu'il est calculé à partir de ce point d'indice.

La retenue pour pension (retraites)

constitue une autre raison de cette baisse du pouvoir d'achat. En effet, elle est passée de 9,54 % du traitement indiciaire brut en 2015 à 10,29 % en 2017 et à 10,56 % pour 2018.

Autre élément : dès janvier 2018, les 5,6 millions de fonctionnaires devaient toucher une « indemnité compensatrice » de 1,67 % de leur rémunération brute, destinée à compenser la hausse générale de la CSG. Mais à terme cette indemnité ne compensera plus la CSG car, si elle est revalorisée sur la base des revenus en 2018, elle sera, par la suite, gelée !

Selon l'INSEE, la perte cumulée de pouvoir d'achat du traitement brut des fonctionnaires s'établit à -9,2 % depuis 2000, une conséquence de la désindexation de la valeur du point sur les prix, des périodes de gel du point et des diverses augmentations de cotisations.

Ce sont les personnels des catégo-



© MEYVIA

Un salaire en baisse constante

Selon l'INSEE, pour l'ensemble des trois versants, le salaire net moyen en euros constants dans la Fonction publique a baissé de 0,1 % en 2011, 0,8 % en 2012, 0,5 % en 2013.

20 % des agents sont rémunérés à un niveau voisin du SMIC. Parmi eux, beaucoup sont soumis à des temps partiels subis, et sont donc en situation de pauvreté. Le salaire médian des agents de la FPT était de 1 659 euros en 2013, quand il était de 1 763 euros dans le secteur privé. Toujours selon l'INSEE, en 2013, le salaire net moyen équivalent temps plein, d'un agent de la fonction publique d'État s'établissait à 2 469 euros par mois. Compte tenu de l'inflation (0,9 %), il était en baisse de 0,6 % en euros constants par rapport à 2012.

ries C qui sont le plus impactés par ces mesures. En effet, 65 % d'entre eux restent toute leur carrière sur l'échelle C1 dont les premiers indices avoisinent le SMIC. Après 25 ans de carrière leur salaire est inférieur à 1 600 € avec peu de perspective d'avancement.

Enfin, fin 2017, Gérard Darmanin annonçait le report à 2019 de l'application du protocole PPCR. 4,4 millions d'agents sont touchés par ce report (certaines mesures avaient d'ores et déjà été mises en œuvre en 2016 et 2017).

La FSU avait signé le protocole mais elle en avait, « en même temps » souligné les insuffisances dont celle d'un calendrier, trop étalé après 25 années sans mesure d'ensemble et six années de gel de la valeur du point d'indice

Pour améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires, le gouvernement ne propose pour l'heure que des mesures ponctuelles qui ne peuvent satisfaire les agents : coup de pouce sur le compte épargne temps, frais de missions et l'indemnité kilométrique, et un projet de rémunérations basées sur le mérite. ♦

Précarité, source de pauvreté

Après s'être amélioré entre les années 1970 et le début des années 1990, le taux de pauvreté n'a plus baissé durablement. D'après l'Insee, 8,8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2016. 14 % de la population.

Dans tous les gouvernements, la lutte contre la précarité n'a jamais dépassé en réalité le stade de l'affichage. Pour autant, la période 2011-2016 a montré que l'on pouvait renverser la tendance, le nombre de pauvres au seuil à 60 % ayant baissé de 200 000 sur la période. Pauvre, ce qui signifie aujourd'hui au sens de l'Insee que l'on perçoit moins de 1 026 euros par mois pour une personne seule selon la définition française et européenne calculée sur la base de 60 % du revenu médian. Moins que le SMIC.

Les mesures prises ces derniers mois affectent le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes : baisse des APL, hausse de la CSG, évolution des prix et du carburant. Pour le collectif ALERTE, « les projets de budget de l'État et de la Sécurité sociale pour 2019 prévoient des mesures qui réduiront le pouvoir d'achat des plus précaires, malgré le lancement de la stratégie de lutte contre la pauvreté ».

Le plan pauvreté se résume concrètement en termes de pouvoir d'achat à une revalorisation « exceptionnelle » de la prime d'activité, et à des revalorisations des allocations adultes handicapés de

90 €, mais pas pour tout de suite et pas pour tous, et de solidarité aux personnes âgées de 803 € à 833 €. Alors que le chômage est toujours élevé, des leviers existent pour améliorer le pouvoir d'achat des plus précaires, comme la revalorisation du RSA, dont le montant est de 550 euros pour une personne seule sans enfant, et le dégel des allocations familiales et logement. La création du revenu universel d'activité, qui fusionnera l'ensemble des aides sociales, risque de se résumer à des économies budgétaires réalisées sur le dos des plus démunis.

La situation de ces derniers va encore en prendre un coup puisque des mesures annoncées au budget 2019, comme la fin de l'indexation sur l'inflation de nombreuses prestations sociales et familiales, vont grignoter leur pouvoir d'achat. D'autres mesures annoncées comme la baisse de cotisations salariales et l'exonération de la taxe d'habitation, n'auront aucun effet sur le pouvoir d'achat des ménages pauvres privés d'emplois et exonérés de taxe d'habitation.

La pauvreté est une préoccupation majeure et une crainte des Français. L'engagement à lutter réellement contre la pauvreté doit se traduire aussi d'un point de vue budgétaire par une meilleure répartition des richesses et des moyens accrus donnés aux services publics. ♦

L'engagement à lutter réellement contre la pauvreté doit se traduire aussi d'un point de vue budgétaire par une meilleure répartition des richesses et des moyens accrus donnés aux services publics.



Les élus du personnel mobilisés pour le pouvoir d'achat

Les commissions paritaires sont les instances de représentation des personnels qui traitent des questions individuelles. Elles donnent leur avis sur les actes ayant un impact sur la gestion du corps, de la catégorie ou cadre d'emploi de l'agent (détachement entrant, accueil en disponibilité), et sur la carrière de chaque agent de ce corps, (titularisation, avancement de grade ou promotion de corps...).

Face à une administration qui parfois choisit l'arbitraire, les élus étudient les dossiers, interpellent l'administration et entraînent les agents dans des mobilisations qui peuvent payer en termes de pouvoir d'achat. C'est le cas dans les Alpes maritimes. Après avoir étudié le cas de collègues concernant le non versement de l'indemnité de mission particulière (IMP), les représentants du personnel SNUipp ont constitué un dossier. Sylvie Curti, élue CAPD du 06, explique : « Nous nous sommes penchés sur le décret IMP n° 2015-475 du 27 avril 2015 et sur la circulaire d'application numéro 2015-058 du 29 avril 2015 concernant l'IMP. Celle-ci était attribuée aux référents handicap et TICE. Avec le SNUipp83, nous

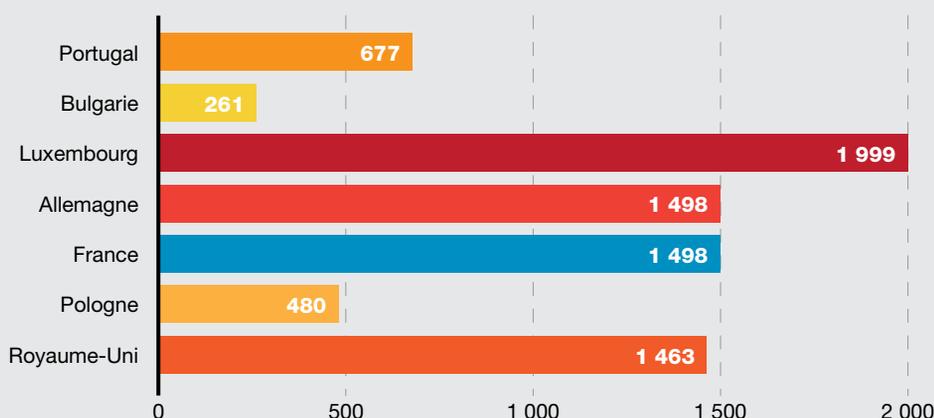
avons interpellé le recteur en CTA et avons fait valoir le droit à d'autres catégories d'enseignants à percevoir cette IMP en nous appuyant sur le texte qui précise que l'IMP peut être versée "à tout personnel ayant une mission pédagogique départementale ou académique". Le recteur a dû appliquer le texte. D'autres collègues ont pu ainsi percevoir l'indemnité sur la base du taux à 1 250 euros (coordonnateurs AVS-i, MDPH, CASNAV, SAPAD, CDO-EA, ERUN...). Pour les Enseignants Référents Handicap, le montant de l'IMP a pu être acté à 2 500 euros. Un gain non négligeable en termes de pouvoir d'achat ! » En Haute Vienne, Daniel Clérembaux, formateur FSU des élus en comité technique, attribue l'efficacité des représentants à leur formation syndicale concernant l'évolution de la législation sociale. « Les agents de catégorie C constituent 80 % des effectifs. Malgré le contexte, les élus ont pu obtenir une participation des employeurs à la protection sociale complémentaire de ces agents même si elle reste souvent symbolique (10 à 20 euros). Plusieurs collectivités ont accordé

des titres restaurant, mais souvent de manière parcimonieuse ». Les élus FSU ont bataillé sur la question des ratios d'avancement de grade. Ainsi les collectivités de moins de 50 agents qui dépendent du comité technique du centre de gestion ont souvent suivi leur demande de ratio à 100 %, peu ont délibéré en dessous de 50 %. « Mais, déplore-t-il, des collectivités tel le Conseil départemental ont voté des ratios inférieurs pour la catégorie C à 40 %. » Et de conclure : « La lutte continue ». ♦

SMIC espagnol : 22 % d'augmentation

Bien qu'il ne dispose pas des appuis nécessaires pour la faire voter au parlement, le chef du gouvernement Pedro Sanchez, a annoncé la hausse du SMIC espagnol de 22 %. Ce mercredi 12 décembre, le chef du gouvernement a donc présenté cette hausse aux parlementaires en précisant qu'il s'agit de la hausse la plus importante depuis 1977. Cette mesure était une mesure phare dans le projet de budget du candidat socialiste. Conscient qu'il n'obtiendra pas pour un vote majoritaire du parlement en sa faveur, il a décidé de faire passer cette décision par décret. Le salaire minimum passera ainsi de 858 euros à 1 050 euros brut par mois. En France le SMIC est à 1 498 euros brut. Le niveau de vie moyen en Espagne s'établit autour de 1 300 euros. En comparaison en France le niveau de vie moyen s'établit selon l'INSEE à 2 081 euros. Cette mesure, vertement critiquée par l'opposition, devrait coûter 340 millions d'euros à l'État.

Salaire minimum en Europe



Chaque État en Europe fixe le seuil minimal du salaire. Le Luxembourg a le plus élevé, la Bulgarie le plus faible.

Julia Gagé : « *Jamais les détenteurs de gros patrimoines n'ont été aussi favorisés* »

Économiste Française, enseignante à Sciences-Po Paris, auteur de *Le prix de la démocratie*, 2018

Le mouvement des gilets jaunes pose la question des inégalités de pouvoir d'achat, ou de « pouvoir de vivre » au centre des débats nationaux. Cette irruption vous surprend-elle ?

Pas du tout ! La surprise vient plutôt de ce qu'elle n'ait pas surgi plus tôt ! En effet, le pouvoir d'achat de la très large majorité des Français a encore baissé cette année, quand celui des 0,1 % des Français aux revenus les plus aisés a lui bondit de 20 % selon une étude de l'Institut des Politiques Publiques. Le mouvement des Gilets jaunes est né d'une cristallisation du ressentiment populaire face à la montée des inégalités et la dégradation du pouvoir d'achat, elle-même liée à une redistribution inégalitaire des richesses produites. Le mouvement s'explique également par l'absence actuelle d'alternative politique à gauche. En France d'ailleurs, la situation n'est pas aussi dégradée qu'aux États-Unis, les 50 % des Français les plus modestes ont vu leurs revenus augmenter de 25 % au cours des 30 dernières années, ce qui reste faible (moins de 1 % par an) mais est plus que les 0 % américains. Il reste que malheureusement le rassemblement national peut constituer ce débouché en raison de la dispersion des forces de gauche, et ce alors que les thématiques nationalistes – migrants... – sont nettement secondes dans le mouvement par rapport aux questions d'inégalités... Il faudrait faire en sorte que cela ne soit pas le cas.

Pourquoi la question de l'ISF est-elle devenue un objet majeur du débat ? La question n'est-elle que symbolique ?

Il s'agit de bien plus qu'un symbole, comme l'indiquent les chiffres. La transformation de l'ISF en IFI représente une perte sèche d'au moins 4 milliards d'euros par an,

sans doute plus (5 ou 6 milliards selon les estimations) car les revenus de l'ISF ne cessaient d'augmenter, soit à peu près l'équivalent de la taxe carbone sur les carburants que vient d'abandonner le Président Macron. Une autre comparaison frappante : augmenter la prime d'activité de 200 euros par mois coûterait 2 milliards d'euros à l'État (on passerait de 4 à 6 milliards), soit deux ou trois fois moins que le coût de la réforme de l'ISF selon les estimations... Il est absurde de vouloir rester dans le dogme orthodoxe des 3 % tout en se privant de recettes fiscales qui ont en plus une importante dimension redistributive, qu'il s'agisse de la suppression de l'ISF ou de l'établissement d'une flat tax à 30 % sur le capital. D'autant que s'y ajoute la récente suppression de l'exit tax (au moins 800 millions d'euros par an) et que d'un autre côté on baisse de 5 euros les APL... Comme je le montre dans *Le prix de la démocratie*, les dons aux partis politiques sont aujourd'hui un phénomène de classe. Le Président reste dans cette logique de classe, profondément ignorant de la France populaire, d'où la brutalité de la crise des Gilets jaunes qui l'a totalement pris au dépourvu, mais qui est à la mesure de la violence et du mépris de classe exprimé plusieurs fois par Emmanuel Macron à coup de petites phrases.

Quelles seraient les mesures aptes à rééquilibrer la répartition des richesses entre capital et travail ? Les annonces récentes du président Macron vous paraissent-elles de nature à y parvenir ?

Une seule mesure paraît aller dans le sens de plus de justice fiscale, celle concernant les retraités (annulation de la hausse en dessous de 2000 euros par mois), même si à mes yeux l'introduction d'une CSG progressive serait plus juste et per-



« Une seule mesure paraît aller dans le sens de plus de justice fiscale, celle concernant les retraités, même si à mes yeux l'introduction d'une CSG progressive serait plus juste. »

mettrait d'éviter de créer des effets de seuil. Pour le reste, la hausse du SMIC relève du trompe-l'œil. L'obstination du gouvernement à refuser tout coup de pouce n'a aucun sens, y compris en termes de destruction d'emploi si la hausse est limitée à 1 ou 2 % au-delà de l'inflation, l'Espagne de la coalition de Gauche PSOE – Podemos ne vient-elle pas de décider une hausse de... 22 % (certes en partant d'un niveau du SMIC beaucoup plus faible) ! Une augmentation de la prime d'activité, et surtout son intégration dans le bulletin de salaire alors que la retenue à la source va prendre effet, seraient également des mesures de pouvoir d'achat efficaces, car les salariés n'auraient plus à la demander tous les trois mois, ce qui conduit à un fort non recourt.

Quant à la défiscalisation des heures supplémentaires, pratiquée sous la présidence de Nicolas Sarkozy, elle profitera essentiellement aux travailleurs disposant de salaires confortables et qui payent des impôts importants. Il s'agit ni plus ni moins d'une nouvelle niche fiscale, qui ne rééquilibrera en rien les déséquilibres de revenus ni ne stoppera la dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs pauvres. ♦

Europe

La liberté de la presse menacée

Partout dans le monde, la presse indépendante et libre est en recul. L'Europe est aussi concernée, dans sa région orientale notamment. Un appel à l'initiative de Reporters sans frontières (RSF) n'a été signé que par douze chefs d'état le 11 novembre à Paris.

Coup de tonnerre dans le ciel européen de l'information. En Hongrie, le 28 novembre dernier, un consortium médiatique géant composé de dix éditeurs de presse tous favorables au régime du premier ministre Viktor Orban, a placé 476 titres sous le contrôle d'une seule organisation, la Fondation de la presse et des médias d'Europe centrale (FPMEC). Les groupes de médias réunis céderont sans contreparties leurs actifs à Gabor Liskay, le dirigeant de la FPMEC, un proche du pouvoir. Ce consortium réunit presse magazine, télévision, radio, internet. Tous ces médias, appar-

tenant à des proches de Viktor Orban, jurent de veiller sur « la préservation des valeurs chrétiennes » et sur la mise en valeur de « la conscience nationale hongroise ».

Les revenus de ces médias dépendent des publicités achetées par les ministères et les collectivités locales tenues par le Fidesz, le parti de Viktor Orban. Du jamais vu en Europe. Ne restent que quelques médias indépendants, comme la première chaîne privée RTL Klub et le portail politique index.hu, qui sont régulièrement privés des publicités publiques. La Hongrie pointe à la 73^e place du classement mondial de la liberté de la presse qu'établit chaque année Reporters sans frontières (RSF). Le pays a perdu 48 places en cinq ans.

Tout l'Est de l'Europe

Triste recordman européen, la Bulgarie occupe la 111^e



place de ce classement (36^e en 2006). L'ancien chef du renseignement détient New Bulgarian Media Group qui contrôle 80 % de la distribution dans un pays où les menaces mafieuses contre les journalistes sont récurrentes. La Pologne ne fait pas mieux depuis que le parti Droit et Justice (PiS) est revenu au

pouvoir en 2015. Deux mois après sa nomination, le gouvernement a pris le contrôle total de la presse publique, licenciant 200 journalistes, notamment à la télé et à la radio d'État. Il a ensuite décidé de « repoliner » la presse indépendante. Le Conseil national a ainsi pu infliger une amende de 350 000 euros pour la couverture biaisée des manifestations antigouvernementales. En Slovaquie, en février dernier, c'est l'assassinat de Jan Kuciak journaliste investiguant sur la corruption du parti au pouvoir, et de sa compagne, qui a alerté l'opinion internationale. En République tchèque, le chef de l'État a osé brandir une Kalachnikov factice portant l'inscription « Pour les journalistes » lors d'une conférence de presse en octobre 2017.

En Turquie, le gouvernement Erdogan mène une chasse impitoyable aux médias qui s'opposent à sa politique.

Inquiétude en France



En France, classée au 33^e rang mondial par RSF, si heureusement les titres de presse ne sont pas annexés par le pouvoir, la concentration des médias dans les mains de quelques propriétaires, comme Bolloré et Vivendi est source de conflits d'intérêts. Notre pays n'est pas non plus épargné par le médiabashing, activité coutumière du FN jusque-là, qui s'est étendue à d'autres partis. Le dénigrement systématique de la profession par certains leaders politiques a connu un pic pendant la dernière campagne présidentielle, dévalorisant le travail des médias aux yeux de l'ensemble de la société. D'autre part, l'annonce d'un projet de loi pour lutter contre les « fake news » en période électorale fait débat, les uns y voyant la défense d'un journalisme de qualité, les autres une menace pour la liberté d'expression.



En Russie, L'état est propriétaire des télévisions les plus regardées directement ou par le biais de la compagnie étatique Gazprom.

Turquie et Russie

En s'appuyant sur l'état d'urgence qui a suivi la tentative de putsch de juillet 2016, le pouvoir a liquidé des dizaines de médias et détient le record mondial du nombre de journalistes emprisonnés. Symbole de cette main basse sur la presse, le quotidien Cumhuriyet, fondé par Atatürk en personne en même temps que la Turquie moderne en 1924, a été recadré quand la fondation propriétaire du titre s'est dotée en septembre d'un nouveau conseil d'administration. Reste une poignée de journaux indépendants harcelés et à faible tirage. Même situation dans la Russie de Vladimir Poutine. Des ti-

tres de référence sont repris en main par le pouvoir, des sites d'information fermés. Les chaînes ORT et NTV sous son contrôle depuis 2001. L'état est propriétaire des télévisions les plus regardées directement ou par le biais de la compagnie étatique Gazprom. En même temps qu'une pression est exercée sur les voix critiques, les télévisions d'État sont dirigées par le ministère. Dès qu'un média parvient à atteindre un auditoire significatif, il subit de forte pression. Des rédactions entières ont été ainsi « déposées », des journalistes mystérieusement assassinés.

Un pacte international initié par RSF

A des degrés divers, et bien que l'UE figure en tête du classement mondial publié chaque année par RSF, « l'érosion du modèle européen tend à se confirmer en 2018 » selon l'association, qui n'hé-

Pauline Ades-Mevel : « Cible numéro un, les journalistes d'investigation »



Pauline Ades-Mevel, responsable du bureau Union européenne/Balkans de Reporters sans frontières.

Que se passe-t-il en Europe centrale par rapport à la liberté de la presse ?

Des régimes autocratiques décomplexés s'en prennent aux institutions judiciaires et aux médias. Le paysage médiatique et la liberté de la presse s'en trouvent dégradés. En Pologne, tous les juges qui dérangent le pouvoir ont été limogés. Après l'attaque sur le système judiciaire, la main est mise sur les médias publics, puis indépendants, étranglés financièrement et harcelés par la justice. Tout cela se fait très rapidement. La cible numéro un, ce sont les journalistes d'investigation, ceux qui enquêtent sur des affaires de corruption. Ce phénomène de dégradation touche l'Europe centrale depuis 3 ou 4 ans et s'accroît. Il se déplace doucement vers l'ouest comme en Autriche où la rhétorique de leaders politiques ressemble à celle d'un Orban en Hongrie ou d'un Kaczynski en Pologne.

En quoi la liberté de la presse est importante pour la démocratie ?

Elle est essentielle. Sans elle, pas de possibilité de démocratie, plus de vérité et d'éveil des consciences possibles. C'est la porte ouverte à des dérives. Six pays des Balkans candidats à l'UE bafouent la liberté de la presse, comme d'autres déjà membres de l'UE, ce qui rend difficile de la faire respecter. La concentration des médias est source de conflits d'intérêts et parfois, paysage médiatique et grandes fortunes se confondent. Les conditions de production des contenus journalistiques sont alors remises en cause.

Alors que faire ?

Dénoncer la concentration et le manque d'indépendance de certains médias pour que les autorités ne les permettent pas. Informer sur le pourcentage de radios, médias aux mains d'un oligarque. Alerter, expliquer pour inciter les autorités à mettre en place des législations compatibles, pays par pays, car il y a peu de mécanismes au niveau européen pour enrayer ces phénomènes. Dans ce contexte, RSF mène une action pour que l'espace mondial de l'information et de la communication soit considéré comme un bien commun de l'humanité, dans lequel soient garantis la liberté, le pluralisme et l'intégrité des informations. Douze pays, pour le moment, ont signé cet engagement qui a la forme d'une charte.

site pas à décrire un climat de haine. Ailleurs en effet, des discours politiques développent une rhétorique anti médias qui fait mouche auprès des citoyens. Les pays nordiques, qui sont les plus respectueux de la liberté de la presse, sont eux aussi touchés, avec notamment la perquisition qu'a subie une journaliste finlandaise, qui fait craindre une atteinte au secret des sources.

Bref, la presse libre va mal, et

c'est la démocratie qui est visée. Réunis à Paris lors des manifestations du 70^e anniversaire de la première guerre mondiale, douze chefs d'État (Burkina Faso, Canada, Costa Rica, Danemark, France, Lettonie, Liban, Lituanie, Norvège, Sénégal, Suisse et Tunisie) ont signé, à l'initiative de la France, un pacte proposé par RSF sur « l'information et la démocratie ». Douze pays, c'est peu. ♦

Pierre Garnier

Art contemporain et Shoah

Au Mémorial de la Shoah, lieu d'histoire et de transmission, l'art contemporain a déjà fait de belles incursions. En 2018, il s'affiche en tant que tel avec « *Regards d'artistes, œuvres contemporaines sur la Shoah* », jusqu'au 10 février 2019. Dans un dédale de petits espaces, se succèdent les créations de cinq artistes. Ces œuvres sont le fruit d'un long, d'un très long processus. Celui de rendre visible une histoire que le temps, l'oubli, le regain de la nature tend à faire disparaître. Écrire ne suffit pas, l'audience du lectorat est trop partagée. Réaliser un film, c'est déjà fait. L'artiste visuel a lui la capacité de juste montrer les choses en leur conférant un pouvoir universel, celui de l'imaginaire. Et c'est bien ce que démontre l'exposition *Regards d'artistes, œuvres contemporaines sur la Shoah*. À travers très peu d'œuvres, cinq seulement, les processus sont suffisamment maîtrisés pour sonner juste et toucher.

Ces œuvres suscitent à la fois une grande émotion et une grande beauté, comme l'exprime Sophie Nagiscade, commissaire de l'exposition: « *il y a la beauté et le calme de la photographie de Natacha Visic, il y a la beauté de la voix d'Angela Winkler qui énonce les prénoms dans le stade de Nuremberg, il y a dans l'œuvre d'Arnaud Cohen Dansez sur moi la beauté de la vie qui l'emporte sur un lieu dont on apprend ce qu'il a été. Cela rejoint la pièce de Simon Delage, où on voit Simpon Srebnik marcher avec Lanzman sur la route sur laquelle les camions à gaz roulaient pour éliminer par les gaz les gens du camp de Chetmna, aujourd'hui personne ne vous le dit, rien ne matérialise ce passé. Mais Srebnik y était, lui il le sait.* »

Mémorial de la Shoah,
17 rue Geoffroy-l'Asnier, Paris 4.
Entrée libre et gratuite.



Des Abeilles à la Topographie

Érigée comme modèle ou allégorie (*Les Géorgiques* de Virgile, *La vie des abeilles* de Maeterlinck), l'abeille devient, le temps d'une exposition, la collaboratrice silencieuse de l'artiste contemporain, qui utilise sa cire et ses ailes, et s'inspire de sa danse. Celle qui fascine pour son organisation sociale, dont la disparition est annoncée, est aussi le motif d'une réflexion autour du dysfonctionnement organique de nos sociétés, rassemblant artistes, apiculteurs, philosophe et critique d'art. Jusqu'au 8 janvier à la Topographie de l'art, 15 rue de Thorigny Paris 3.



habillé par les visuels de Louisa Vahdat, lauréate 2018. Au même endroit, une quinzaine d'auteurs et auteurs s'exprimeront sur les luttes, des corps, des classes, des sexes, de territoire, écologique, collective ou individuelle... sous le titre *Bien, Monsieur*, du nom de la revue BD (Fauve de la BD Alternative 2018) créée en 2015 par Elsa Abderhamani et Juliette Mancini. Du 24 au 27 janvier.

Mathieu Pernot à La Santé

Le photographe Mathieu Pernot s'attache à donner une image aux invisibles, les prisonniers de camp, les gitans, les réfugiés de Paris, les prisonniers de La Santé. À ces derniers, il n'a pas demandé de poser devant son objectif. Mais, après avoir photographié la destruction de la vieille prison parisienne en 2015, il a inventorié, photographié, puis récolté les multiples traces, dessinées, peintes, découpées, écrites sur les murs par les détenus. Ces traces, vouées à disparaître, on les retrouve exposées au 104Paris jusqu'au 6 janvier.



Utopie ? à Ivry



C'est la troisième édition d'un festival qui s'intéresse aux jeunes compagnies de spectacle vivant contemporain, aborde cette année l'Utopie. Six compagnies présenteront leur spectacle. Trois jeunes photographes travaillant sur le thème sont invités. À la fin des trois semaines que dure le festival, discussions et échanges se font entre les jeunes artistes et le public pendant une soirée spécifique avec de jeunes musiciens du Val de Marne. Théâtre El Duende, du 10 au 27 janvier.

www.theatre-elduende.com

La BD à Angoulême

Pour sa 46^e édition, le festival BD d'Angoulême fait sonne de découvertes. Et la jeunesse est au rendez-vous. Plus de 600 dossiers de candidatures Jeunes Talents, un record! Les planches des 20 lauréats seront exposées au sein du pavillon dédié,

La photo à Rouen et Clermont-Ferrand

Le réseau national Diagonal réunit 23 structures consacrées à la photographie, de la jeune création à la photographie patrimoniale, de l'image document à la photographie plasticienne. Elles s'engagent pour transmettre les valeurs communes d'éducation autour de la photographie, l'accompagnement professionnel et le respect des artistes photographes. Et la création photographique contemporaine par la mutualisation des moyens de production et de diffusion. Le centre photographique de l'Hôtel Fontfreyde de Clermont-Ferrand accueille du 19 janvier au 24 mars l'exposition « *L'invention d'un monde* », celui de Rouen expose jusqu'au 26 janvier Farsatrape, galerie d'étranges portraits de l'artiste allemand Thorsten Brinkmann.



Artistes et droits de l'homme

Des dizaines d'artistes sont actuellement incarcérés dans les prisons du monde. Privés de ce qui fonde leur existence: la liberté d'expression. Au nom de cette liberté, inscrite dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme, le Palais de Chaillot, où elle a été rédigée et signée, et la maison de l'UNESCO ont tour à tour invité des artistes afin de commémorer le 70^e anniversaire de la Déclaration. Dans l'auditorium de l'UNESCO, le 11 décembre, ils étaient huit, venus témoigner de leur propre parcours, engagés dans le partage de leur art vers l'autre, réfugiés de guerres, de génocides, victimes de violences, ou du rejet de la société. Se sont succédé les chorégraphes Taïgué Ahmed, Marcia Barcellos, Fabrice Bwabulamutima, Alonso King, Phia Ménard, Lia Rodrigues, le musicien Bacha Mar-Khalifé, le plasticien Freddy Tsimba. Leur expérience en matière de droits humains a fait dire à tous que le combat pour le droit à la liberté d'être et de créer est très loin d'être gagné.



La nuit du 19 janvier, rien que pour lire

Samedi 19 janvier se tiendra la troisième Nuit de la lecture. À l'instar de la Nuit des musées, elle propose, sur tout le territoire, des animations, des bibliothèques et des librairies ouvertes et surtout des lectures.

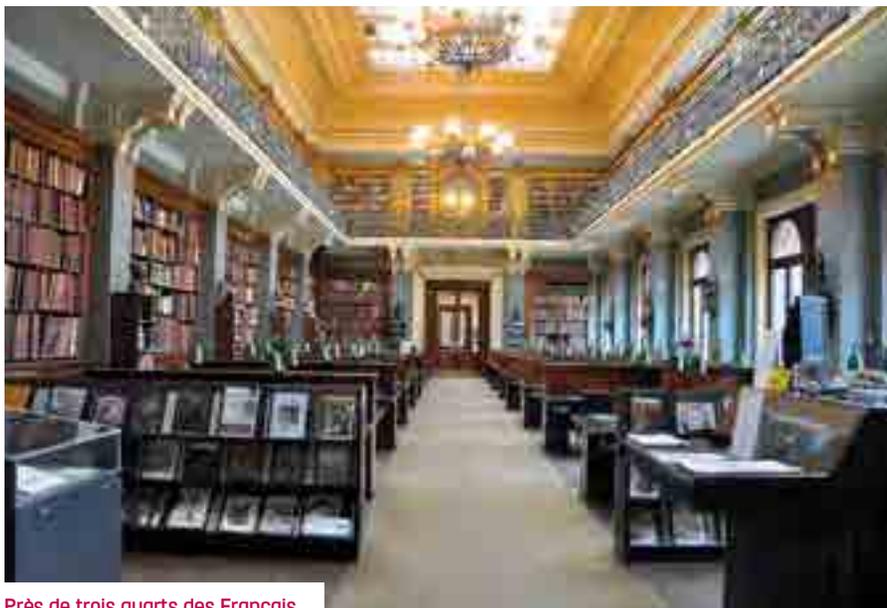
Contrairement à une idée répandue, la lecture n'est pas une pratique délaissée par les Français et notamment les plus jeunes d'entre eux. Les bibliothèques publiques affichent même leur seconde position sur le podium des lieux culturels les plus fréquentés, derrière les salles de cinéma. En 2016, 27 millions de Français les ont fréquentées. Si l'on y ajoute les autres divers lieux de lecture publique, comme les salons littéraires nombreux en France, ou les établissements scolaires et culturels, on voit que la lecture ne se porte pas si mal. Le pays s'en donne les moyens avec ses 16 500 bibliothèques et médiathèques, dont 36 % disposent de ressources numériques. D'après une enquête du ministère de la Culture, 91 % des Français ont une bibliothèque à moins de 20 minutes de leur domicile, et 76 % « estiment que les bibliothèques sont utiles à tous ».

Une fréquentation des bibliothèques en forte progression

Mieux, la fréquentation est en forte progression. En 2016, 40 % des Français de plus de 15 ans ont fréquenté une bibliothèque municipale. Ils n'étaient que 25 %, vingt ans auparavant. Cela n'est pas étranger aux efforts qu'ont fait les bibliothèques pour attirer un public plus large. En février dernier, le rapport rendu au ministère par l'écrivain Eric Orsenna et Noël Corbin, inspecteur général des affaires culturelles, après un tour de France de trois mois (voir *Pour* n° 206) visait à encore accroître cet intérêt national pour le livre en préconisant notamment une extension des horaires d'ouverture en soirée et le week-end et en favorisant la fonction d'échanges culturels.

Les jeunes particulièrement ciblés

La troisième Nuit de la lecture, qui se tiendra le samedi 19 janvier prochain, est un élément de plus dans cette conquête incessante des lecteurs. Elle l'étend en y



Près de trois quarts des Français âgés de 15 à 24 ans ont fréquenté une bibliothèque publique lors des douze derniers mois.

associant 3 000 librairies indépendantes. La manifestation, qui cible particulièrement le jeune public, accueillera également les finales locales des « Petits champions de la lecture ». Ce jeu concours, qui est organisé par le Syndicat national de l'édition en partenariat avec le ministère de la Culture, propose aux élèves de CM2 des lectures à voix haute pendant

trois minutes. En 2017, 35 000 enfants y ont participé. Un succès qui n'est pas étranger au bon chiffre de fréquentation par les jeunes des bibliothèques publiques : 72 % des 15-24 ans s'y sont rendus lors des douze derniers mois.

Autres cibles, le milieu pénitencier qui est associé à cette nuit, et les centres hospitaliers, lieux où la lecture peut jouer un rôle considérable. L'an dernier, plus de 4 000 événements locaux, conférences, expositions, spectacles, rencontres avec des écrivains, jeux, ateliers d'écriture et lectures publiques, avaient émaillé cette nuit de rêve et de partage. ♦

Julie Matas

La lecture en prison

La lecture est un élément reconnu comme important pour les détenus dans les prisons françaises. Elles possèdent en général une bibliothèque, gérée par un professionnel comme à Fleury-Mérogis ou par des détenus. Des associations, comme Lire C'est Vivre participent à son développement et organisent des ateliers d'écriture pour les détenus. Ceux-ci peuvent commander des ouvrages particuliers et se faire conseiller dans leur lecture. La lecture est soutenue par l'administration et par le législateur qui a prévu une remise de peine pour les détenus qui participent à un atelier lecture en prison. Le ministère de la Culture a tenu à associer le milieu carcéral à cette troisième Nuit de la lecture.



Télés contre plateformes de streaming

Les plateformes de vidéo à la demande bousculent le paysage audiovisuel et la production de films. Avec ses 137 millions d'abonnés, Netflix produit en 2018 plus de longs-métrages que les trois majors hollywoodiennes réunies. Et bouscule le paysage télévisé. Dans l'économie numérique, piquer les contenus pour ensuite exploiter les profils des internautes est une idée qui marche. Sauf que la contrepartie n'a pas été stipulée, les internautes découvrant avec étonnement que leurs données personnelles sont vendues aux réseaux commerciaux. La pratique n'est pas étrangère à la bataille qui se joue entre les chaînes traditionnelles de télévision françaises, diffusant par un réseau hertzien comme la TNT (télévision numérique terrestre) ou satellite (TNS), et les plateformes de streaming par nature internationales. Cette économie de vidéo à la demande (VàD), dont le leader est Netflix avec ses 23 000 films et séries, suivi par une

douzaine d'autres plateformes dont Amazon et OCS (groupe Orange), sera abondée par Disney et Apple en 2019.

Netflix et ses 137 millions d'abonnés

Un seul chiffre pour comprendre l'enjeu de cette guerre commerciale : Netflix, diffusée en France depuis quatre ans seulement, affiche 137 millions d'abonnés dans le monde. Deux fois plus que la population française. Et elle continue sa progression fulgurante. Sur les trois mois d'automne, elle a gagné 7 millions d'abonnés nouveaux. Les structures traditionnelles, installées, institutionnalisées et au train de vie plus que confortables, se mettent tout à coup à trembler. Là comme ailleurs, l'économie du numérique va vite, ne se soucie pas des réglementations nationales et progresse avec des structures légères qui lui donnent toujours un temps d'avance. Comme dans toute guerre, la partie défensive qui tente de préserver le passé



n'est pas donnée gagnante face à l'aile offensive qui construit le futur.

Ainsi les groupes de télévision, assis sur des recettes fabuleuses dues à la publicité, ont pêché par arrogance. Maîtres du monde, faiseurs de rois, courtisés par les politiques, les créateurs, les publicitaires et les stars du cinéma, ils se sont crus éternellement puissants. L'arrivée de « petits jeunes » ne les a pas inquiétés, jusqu'à ce que la progression ultra-

rapide des plateformes de VàD les oblige à négocier. Les chaînes françaises, comme nombre de leurs concurrents outre hexagone, ont tout d'abord répondu à la demande des plateformes en ligne pour valoriser leur image et intensifier leur notoriété en leur donnant des contenus. Mais elles se sont rapidement rendu compte que les plateformes engrangeaient les données relatives aux spectateurs sans pour autant participer au financement des productions.

Salto, plateforme française



Les groupes TF1, M6 et France Télévisions qui, à eux trois, gèrent la majorité des chaînes de la TNT, ont réussi à s'entendre pour faire face à la déferlante des plateformes américaines de streaming. Elles ont annoncé le projet commun Salto, dont l'objectif est de concurrencer les plateformes de VàD qui engrangent de plus en plus d'abonnés dans les jeunes générations. Netflix à elle seule a acquis quatre millions de Français en quatre ans.

Mais le niveau d'investissement de ce consortium français est faible. Annoncé à quinze millions d'euros à l'origine, il a été porté à cinquante millions récemment. Deux fois moins que la seule production du prochain film de Martin Scorsese par Netflix.

Day and Date

Lors du festival Médias en Seine, organisé en novembre dernier par le quotidien économique Les Echos et le média public FranceInfo, les dirigeants des chaînes françaises, notamment Gilles Pélisson de TF1 et Delphine Ernotte pour France Télévisions, ont indiqué combien la mise en ligne sur YouTube ou sur Netflix des productions de leurs entreprises bénéficiait surtout aux plateformes. Et dans une



La plateforme Netflix, arrivée en France en 2014, a déjà séduit près de quatre millions d'abonnés. Elle ouvre un bureau à Paris en 2019 pour produire trois séries, trois films et un documentaire.

concurrence inégale. D'abord, les chaînes télé sont limitées en diffusion sur les jours de la semaine. Ensuite l'espace de temps entre sortie en salle des films et programmations dans les grilles, de vingt-sept à trente-six mois en France, n'engage pas Netflix dans les autres pays, qui préfère son principe de « Day and Date », c'est-à-dire de mise en ligne le jour même des sorties en salle.

Financées par la publicité à l'inverse des plateformes de streaming par abonnement, les chaînes ont également un cahier des charges contraignant. Enfin, et c'est sans doute là que la bataille va être la plus importante, les chaînes sont productrices de films et, là encore, doivent répondre à des contraintes, notamment

en termes de financement de fictions nationales et de droits d'auteur. Netflix n'est pas tenu aux contraintes nationales et ne publie pas ses audiences, ce qui pose un problème aux acteurs, scénaristes et metteurs en scène quant au calcul de leur rémunération habituellement indexée sur le succès public. La captation de données sur les utilisateurs, données utiles à l'élaboration des stratégies, et données monétisables, n'est donc pas le seul enjeu.

Nouvelles majors de cinéma

Car les plateformes de streaming sont tout simplement en train de concurrencer les grandes majors du cinéma, celles d'Hollywood en premier lieu. Leur puissance financière leur a permis de passer de la distribution à la production. Netflix à elle seule produit cette année quatre-vingts films, plus que les trois grands studios hollywoodiens réunis, Disney, Warner Bros et Universal Pictures (voir ci-contre).

Les frères Coen, Scorsese et le cinéma d'auteur chez Netflix

Les grands noms du cinéma ont fait d'abord la fine bouche. Mais ils ont rapidement changé d'avis face aux offres alléchantes de Netflix. Idoles des studios et des cinéphiles, les frères Cohen ne cachaient pas leur mépris pour ce cinéma en petit format, là où le septième art exigeait à leur avis les salles



obscuras avec écran géant et son stéréo dolby HD. Or, le 16 novembre dernier, leur dernière création mise en ligne a été produite par Netflix. Avec *La Ballade de Buster Scruggs*, Joel et Ethan Coen ont fait leur entrée dans le catalogue de plus en plus épais de la société californienne.

À vrai dire, les deux frères avaient déjà fait une incursion en acceptant que leur film *Fargo*, un de leurs plus grands succès, soit tourné en série par la plateforme de streaming sans qu'ils mettent le doigt dans l'affaire. Amoureux des salles obscures, ils se sont félicités que leur *Ballade* sorte également en salle aux États-Unis une semaine avant sa mise en ligne. Mais ils rejoignent tout de même une écurie qui fut très décriée par les réalisateurs à son origine. La semaine précédant la mise en ligne de leur série, la société de Reed Hastings et Ted Sarandos avait réussi l'exploit de présenter une version achevée du dernier long-métrage tourné par Orson Welles, *The Other Side of the Wind*, fruit d'un travail de plusieurs années financé par la société californienne.

Avec un budget de 8 milliards de dollars pour 2018 et quatre-vingts films produits, Netflix dépasse largement les majors Disney, Warner Bros et Universal Pictures. Courtisé par tous les studios, Martin Scorsese a obtenu plus de 100 millions de dollars pour *The Irishman* annoncé pour 2019, mais les 300 scènes prévues de ce long-métrage avec Robert De Niro et Al Pacino ont déjà explosé le budget à 140 millions de dollars. Cette capacité de la plateforme à acheter des droits de diffusion ou à produire elle-même des films et des séries dans tous les pays du monde attire même le cinéma d'auteur qui peine toujours à débloquer des financements à hauteur de ses ambitions. Or Netflix se fait fort, grâce à ses algorithmes, de trouver sur écran le public qu'on ne trouve pas en salles pour les films indépendants.

C'est dire qu'elle a des arguments pour séduire les plus réticents y compris ces mêmes majors qui leur concèdent les droits de diffusion sur leurs propres productions, permettant ainsi d'offrir aux abonnés des catalogues très fournis. Petite revanche, les majors ont réussi à exclure Netflix du festival de Cannes et parviennent à l'interdire d'Oscars et autres

prix prestigieux qui dopent les entrées. Mais le Cinemed de Montpellier s'est ouvert en octobre dernier avec la projection d'une série Netflix. Des festivals prestigieux comme Saint-Sébastien, Toronto, New-York ouvrent désormais leurs écrans aux productions Netflix. La guerre ne fait que commencer. ♦

Jacques Mucchielli

Claire David : « Mettre en scène, ça s'apprend »

L'école Charles Dullin de formation d'acteurs s'est relancée en début d'année en proposant des formations à la mise en scène à partir de MOOC (Formation en ligne ouverte à tous). L'école enseigne en ligne les fondamentaux du travail de metteur en scène, sans concours ni sélection d'entrée et pour tout le monde.

Comment en êtes-vous venue à faire de l'école de formation d'acteurs Charles Dullin une école de formation à la mise en scène ?

Après la cessation d'activité de l'école en 2011, j'ai réalisé une consultation des acteurs de la formation du théâtre. Il en est ressorti qu'il y avait besoin d'une école de la mise en scène, car en France - ce n'est pas le cas dans les autres pays - on ne l'apprend pas, on la pratique. Les metteurs en scène sont souvent eux-mêmes acteurs et c'est le plus charismatique de la troupe qui met en scène. Actuellement, il n'existe que trois écoles dans le pays qui prennent très peu d'élèves, sur concours, les meilleurs. Nous, nous sommes la marche d'avant. Il n'y a pas de prérequis, pas besoin d'avoir le bac, l'accès est libre. Nos élèves ont entre 15 ans pour le plus jeune et 87 ans pour le plus âgé. À terme, ceux qui auront suivi et validé nos MOOC obtiendront des équivalences leur permettant de se présenter au concours de ces écoles*.

Vous avez choisi de dispenser vos cours en ligne avec des MOOC. Est-ce une manière de démocratiser l'apprentissage de la mise en scène ?

Absolument. Il suffit de s'inscrire et d'avoir une connexion internet, les premiers cours sont en accès libre. Un comédien choisit de faire de la mise en scène parce qu'il est à l'aise sur scène et qu'il veut aussi transmettre ce qu'il a appris en tant qu'acteur, mais c'est quand même beaucoup plus fort quand vous maîtrisez quelques outils qui permettent de réfléchir. Ce sont ces

outils que nous avons créés, autour des fondamentaux de la mise en scène : comment diriger les acteurs, pour quel espace scénique opter, savoir lire le théâtre, comment accueillir le public. Un sixième MOOC est en cours d'élaboration, il porte sur des aspects pratiques et réglementaires.

Comment un élève peut-il savoir où il en est, mesurer ses progressions, avec un enseignement à distance ?

Tout au long des six semaines que dure un MOOC, l'élève tient un carnet de bord. S'il a des difficultés, il dispose d'un réseau social privé dans lequel les énoncer. Nous lui répondons, mais d'autres élèves aussi peuvent intervenir. En fin de formation, on lui demande de rendre compte en ligne d'un exercice. Ce dernier est évalué par ses pairs. Chacun doit évaluer le travail de trois autres élèves, et le sien est évalué par trois étudiants aussi, à partir d'une grille que nous avons déterminée, basée sur les niveaux de compétences. Après la validation, nous encourageons à faire des stages qui peuvent être financés par les dispositifs de la formation professionnelle. Pour cela nous collaborons avec des partenaires compétents que nous avons nous-même validés. Nous montons des collaborations avec des metteurs en scène en offrant des places pour assister à des répétitions, des places comme assistant metteur en scène.

Et puis nous conduisons aussi de petites actions. Par exemple, récemment, nous avons sept personnes présentes au Festival du jamais lu du Théâtre ouvert à Paris qui ont regardé l'ensemble des spectacles.



Directrice des éditions Actes Sud-Papiers, spécialisées dans la publication d'œuvres de théâtre, Claire David est aussi une ancienne élève comédienne de l'école Charles Dullin. Également membre du conseil d'administration de l'école, elle en dirige aujourd'hui la ligne éditoriale et artistique.

Elles doivent nous faire un retour critique sur la mise en scène en tant que spectateur.

Lire le théâtre est le thème d'un de vos MOOC. Faut-il avoir des compétences particulières ?

Non, mais beaucoup de gens pensent que c'est difficile. Il y a beaucoup de personnages, on peut avoir des difficultés à s'imaginer une scène d'après un dialogue. Nous essayons de montrer comment déjà, à partir du titre d'une œuvre, on peut commencer à imaginer des choses, comment parvenir à poser des personnages. Que se passe-t-il entre les personnages ? Où se situe le conflit ? Il faut des clés pour comprendre les situations, les enjeux. C'est un peu comme si on décortiquait une recette de cuisine pour retrouver tous les ingrédients. Nous partons du principe qu'en l'ayant fait sur trois ou quatre textes, ce sera plus facile de l'appliquer sur d'autres. Mais ce n'est pas une expertise de lecture, c'est juste savoir lire tout court. ♦

Propos recueillis par Pierre Magnetto

* L'ENSATT, le Théâtre National de Strasbourg et le Conservatoire supérieur de Paris.



Sophie, 35 ans, est une femme d'action.
Elle est engagée et aime partager ses idées.
C'est pourquoi elle a rejoint le mouvement F.S.U.

Sophie n'aura jamais
des millions de
followers.

Mais elle sera
toujours à suivre
pour ses conseils.



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

**VOUS RÉALISEZ
LES PROJETS
les plus fous !!!**

AVEC initiatives :

- + de 41 000 projets financés par an... *Ça cause !*
- Depuis 25 ans... *Et oui m'dame !*

ALORS POURQUOI PAS LES VÔTRES ??

+ DE 1000 IDÉES SUR INITIATIVES.FR



Éveillez vos élèves à l'écocitoyenneté avec Léo Folio

Léo Folio est un programme pédagogique pour initier les élèves de 6 à 12 ans au Développement Durable à travers l'exemple concret du tri et du recyclage des papiers.

Au fil des aventures de Léo Folio dans les coulisses du recyclage, vos élèves prennent conscience des enjeux environnementaux liés à leur consommation et développent leur écocitoyenneté.

Des activités pour comprendre, apprendre et expérimenter

Conçues en collaboration avec des enseignants, les activités du kit répondent aux orientations pédagogiques définies dans les programmes scolaires.

- 10 fiches-ateliers pour tout savoir sur le recyclage
- 3 activités créatives et manuelles
- 1 poster pour la classe
- 1 guide d'utilisation pour l'enseignant

GRATUIT

Commandez
votre kit sur
www.clubciteo.com
votre espace pédagogique en ligne.



Recommandé par les enseignants à

98%



Grâce à plus

d'1 million

d'élèves écocitoyens en classe

CLUB
CITEO